Zeitschrift: Le Messager Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen

Band: 60 (1975)

Heft: 6

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 07.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le Messager Raiffeisen

6

Organe officiel
de l'Union suisse
des Caisses
Raiffeisen

Paraît
chaque mois
60e année
Lausanne
Juin 1975

J.A. 1000 Lausanne 1

La politique suisse des taux d'intérêt

L'intérêt est le prix ou l'indemnité pour la mise à disposition temporaire ou à long terme d'une somme ou d'un capital déterminé. La banque qui ac-ête des dépôts plus ou moins impor- les transmet à des tiers sous for- le prêts et crédits ou les place ronds publics. Elle ne « vit » pas ı taux d'intérêt débiteur plus ou ıs élevé, mais de la marge d'inté-ıet, c'est-à-dire de la différence entre les taux créanciers et les taux débiteurs.

La politique des taux de nos banques et, par ricochet, une marge d'intérêt élevée ou restreinte, sont tributaires de ce que l'on appelle la loi de 'offre et de la demande. On doit cependant ajouter, comme le fabuliste : « Il était une fois », car cela ne l'est plus aujourd'hui. La Banque nationale suisse choisit la date à partir de laquelle des taux plus élevés pour les obligations peuvent être offerts au public, en vertu de l'article 10, § 1 de la loi fédérale sur les banques et caisses d'épargne. En effet, aux termes de cet article, une banque dont le bilan s'élève à 20 millions de francs au moins désire-t-elle hausser le taux d'intérêt de ses obligations, elle doit en avertir la Banque nationale deux semaines à l'avance. Si l'institut d'émission n'est pas d'accord elle ne peut pas le faire. Les grandes banques obtiennent-elles une autorisation de la BNS, les autres établissements doivent immédiatement emboîter le pas. Cela fut le cas à quatre reprises l'an dernier, jusqu'en décembre 1974, date à laquelle le taux de 7 ¾ % a été atteint par les grandes banques et celui de 8 % par les banques régionales et les Caisses d'épargne. Les Caisses Raiffeisen durent, elles aussi, se rendre à l'évidence et appliquer les conditions concédées aux établissements locaux, afin d'éviter une stagnation, voire un recul des apports d'argent frais et des conversions d'anciens titres. Cette adaptation, en direction de la hausse, du taux des obligations a tout naturellement entraîné une majoration de celui de l'épargne. L'augmentation de ce dernier taux n'est cependant pas intervenue dans toute la mesure désirée. Nous sommes d'avis qu'un écart allant jusqu'à 3 % entre le taux de l'épargne et celui des obligations n'est ni fondé ni exempt de tout danger : il cèle, en effet, le risque d'une conversion excessive de capitaux-épargne en obligations, ce qui aurait pour conséquence de réduire encore sensiblement la marge de gain de l'établissement bancaire qui ne peut pas obtenir l'autorisation d'adapter les taux hypothécaires aux conditions du marché.

Car, comme tout le monde le sait aujourd'hui, l'Office de contrôle des prix décide quand et dans quelle mesure ces taux peuvent être majorés, notamment ceux de la catégorie la plus importante : des hypothèques grevant des maisons d'habitation et des immeubles agricoles. La dernière augmentation admise date du 1er octobre 1974. Le taux des anciennes affaires hypothécaires fut porté de 6 à 6 ¼ %, alors que depuis 6 mois environ, il fallait offrir du 7 ¼ % pour les obligations, cela aussi bien pour les nouveaux dépôts que pour le renouvellement de titres échus et qu'à partir du 1er juillet 1974 5 % étaient bonifiés à l'épargne. On a, à cette occasion, fait valoir l'argument suivant : les capitaux frais à taux élevés permettent l'octroi de nouveaux prêts et crédits pour lesquels des taux conformes aux conditions actuelles du marché sont appliquées, le blocage ne s'exerçant qu'en faveur des anciennes affaires. La valeur de cet argument est toute relative. Il est exact que la limitation de taux à 6, respectivement 6 ¼ %, ne touchait que les avances hypothécaires versées ou consolidées avant le 1er janvier 1974. Mais, d'importantes tranches de fonds confiés il y a quelques années sous forme d'obligations et ayant servi au financement d'anciennes hypothèques arrivent maintenant à échéance. Ces placements sont renouvelés à des taux sensiblement supérieurs à ceux des anciens titres. Finalement, on peut se poser la question: est-il juste et équitable de compenser, partiellement au moins, le manque à gagner résultant de la pression — qui ne correspond pas aux conditions et aux exigences du marché — exercée sur les taux hypothécaires en imposant aux nouveaux débiteurs des charges d'intérêts sensiblement plus lourdes que celles demandées aux anciens clients ? Pour quelle raison, dans nos communes rurales, le petit artisan devrait-il payer un intérêt plus élevé que l'agriculteur ou l'heureux propriétaire d'une maison familiale?

Posons encore une autre question : est-il équitable d'exiger d'établisse-

ments bancaires qui récoltent l'épargne pour la distribuer, sous forme de prêts et crédits, à la population et à ses diverses institutions, la prise en charge de cette différence « négative » d'intérêt, de 1 à 2 % ? Cette solution ne charge pas de façon uniforme les différents groupes de banques. Ainsi, les prêts hypothécaires accordés par les grandes banques ne représentent que le 7,2 % du montant total de leurs actifs ; cette relation était en 1973 de 46 % pour les banques cantonales, de 53,1 % pour les banques régionales et locales et de 54,4 % pour les Caisses Raiffeisen. A cela il convient d'ajouter, en ce qui concerne quelques banques cantonales, les Caisses d'épargne et les Caisses Raiffeisen, que la part prépondérante de leurs placements hypothécaires est constituée par ceux qui tombent précisément sous le coup de la limitation du taux d'intérêt. Pour les Caisses Raiffeisen, cette catégorie représente le 80 à 90 % du montant total des placements. Il convient également d'ajouter que le rendement de ces institutions est fourni en grande partie par l'excédent du compte d'intérêts. En ce qui concerne les Caisses Raiffeisen, 322 millions, soit le 97 % de leurs recettes totales de 331 millions de francs, sont constitués par cet excédent. Le rapport des commissions n'est que de 1,10 %. Ces quelques chiffres confirment les difficultés dans lesquelles se trouvent les banques qui vouent le plus clair de leur activité aux affaires hypothécaires, particulièrement à celles grevant des immeubles agricoles ou des maisons d'habitation, lorsque les taux de ces prêts et crédits ne peuvent pas être adaptés aux conditions du marché. Ces établissements n'ont aucune possibilité de trouver quelques compensations dans d'autres secteurs plus lucratifs, tels que le commerce des devises ou des métaux précieux.

Il est incompréhensible que les banques qui vouent tous leurs soins aux affaires hypothécaires, si importantes pour de vastes cerdles de la population, ne soient pas traitées avec plus d'équité. Nous ne désirons pas des taux élevés à tout prix. Mais, si un Office compétent, chargé de suivre l'évolution des taux créanciers ratifie une augmentation de celui des obligations par exemple, il devrait y en avoir un second, responsable de la formation du taux hypothécaire, qui devrait tenir compte de toute hausse admise par le premier, ne serait-ce qu'en vertu des recommandations données par un troisième organe, la Commission fédérale des banques qui, dernièrement encore, écrivait à l'une de nos Caisses Raiffeisen « qu'il était de son devoir de fixer les taux actifs de manière à ce qu'un bénéfice suffisant, permettant l'alimentation normale des indispensables réserves, puisse être réalisé ». Ce vœu de la Commission fédérale des banques est compréhensible, il est entièrement justifié. Non seulement il tient compte des dispositions de la loi fédérale sur les banques, qui exige de tout établissement bancaire une dotation suffisante de ses fonds propres, il correspond encore à un principe d'affaires sain et éprouvé, dont la nécessité ne devrait plus être démontrée aujourd'hui.

Espérons que l'on ne tarde pas trop, en haut-lieu, à accorder les violons, à donner le feu vert à une politique de taux d'intérêt cohérente, tenant bien compte de toutes les données de cet important et délicat problème.

Directeur A. Edelmann, dans le « Raiffeisenbote ».
Traduction libre du « Messager ».

Le système bancaire suisse et les Caisses Raiffeisen

En décembre dernier, au moment de la parution de la publication annuelle de la Banque nationale suisse « Das Schweizerische Bankwesen im Jahre 1973 », nous nous étions réjoui en toute bonne foi de l'assurance que cet annuaire paraîtrait pour la première fois en traduction française et tout naturellement nous attendions cette édition promise pour janvier 1975, édition qui devait faciliter notre travail d'analyse. Mais notre patience a été mise à rude épreuve si l'on sait que nous avons dû attendre jusqu'à la mi-mars. Nos lecteurs voudront donc bien excuser le retard de cette étude qui aurait dû leur être servie il y a au moins trois mois...

Le classement des établissements bancaires suisses par catégories déterminées en raison de leur activité économique est souvent malaisé. Chaque institut effectue, en général, les types les plus divers d'opérations bancaires. Le degré relativement faible de spécialisation a pour conséquence que les banques d'une catégorie ne se distinguent pas nettement de celles des autres. Il est donc évident que le mode de répartition n'évite pas un certain schématisme.

En vertu de la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne, la statistique bancaire couvre l'ensemble des banques, sociétés financières à caractère bancaire et les autres sociétés financières qui font appel au public pour obtenir des fonds en dépôt, ainsi que les sociétés financières à caractère bancaire mais qui ne font pas appel au public pour obtenir des fonds en dépôt. Ces établissements sont tenus de remettre leurs comptes annuels à la Banque nationale suisse.

Soulignons que les tableaux statistiques du système bancaire suisse laissent à part les chiffres qui concernent les quatre banques à statut particulier occupant une position spéciale. C'est d'abord la *Banque nationale suisse* ou banque centrale de la Suisse, dont le chiffre du bilan se montait à 32,3 milliards de francs à fin 1973. Cette « banque des banques » a été instituée par la loi fédérale du 6 octobre 1905 pour exercer le droit exclusif d'émettre des billets de banque. Les cantons, les banques cantonales et les collectivités de droit public possèdent plus de la moitié du capital-actions, le reste se trouvant en mains d'actionnaires privés de nationalité suisse. Cet institut d'émission a pour tâche principale de servir, en Suisse, de régulateur du marché de l'argent, de faciliter les opérations de paiement et de pratiquer une politique de crédit et une politique monétaire suivant les intérêts généraux du pays. Il conseille les autorités fédérales dans les questions d'ordre monétaire.

Notre pays compte deux centrales de lettres de gage, la *Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses* dont le siège est à Zurich et dont le bilan atteint 3,9 milliards et la *Banque de lettres de gages d'établissements suisses de crédit hypothécaire* avec siège également à Zurich et dont le

bilan se monte à 3,3 milliards de francs. Les vingt-huit banques cantonales sont membres de la première alors que la seconde a été constituée par l'Association suisse des banques locales, caisses d'épargne et de prêts. La tâche de ces deux instituts consiste à émettre des lettres de gage — elles sont seules habilitées à émettre ces titres — et à prêter le produit de ces émissions à leurs membres et, sous certaines conditions, à d'autres banques.

Dans cette catégorie des banques à statut particulier figure enfin la *Banque centrale de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen* de Saint-Gall qui fonctionne comme centrale de virements des 1158 Caisses affiliées. A fin 1973, le bilan de notre Banque centrale a atteint le chiffre de 1,6 milliard de francs.

La statistique bancaire de 1973, que nous allons étudier, englobe 468 banques et caisses d'épargne et les deux groupements de Caisses de crédit mutuel : les 1158 Caisses Raiffeisen de notre Union suisse de Saint-Gall et les 16 Caisses de la Fédération vaudoise des Caisses de crédit mutuel, dont le siège est à Bassins. Il faut y ajouter les 63 sociétés financières, les 15 succursales de banques étrangères et 36 banquiers privés.

La catégorie des *banques cantonales* comprend les 28 instituts de l'Union des Banques cantonales suisses, selon l'art. 3, al. 4, de la loi sur les banques. Sont considérées comme banques cantonales « les banques créées en vertu d'un acte législatif cantonal et dont les engagements sont garantis par le canton »; sont assimilées à ces établissements « les banques créées avant 1883 en vertu d'un acte législatif cantonal et qui sont administrées avec le concours des autorités cantonales, alors même que leurs engagements ne sont pas garantis par le canton ». Le caractère étatique des banques cantonales apparaît surtout dans le fait que le canton fournit le capital de dotation nécessaire à la constitution de l'établissement et que chaque année, le rapport de gestion et les comptes doivent être soumis au parlement cantonal. A titre d'information, il faut préciser que dans les 28 instituts de ce groupe sont comprises les 25 banques cantonales proprement dites auxquelles s'ajoutent le *Crédit foncier vaudois,* la *Caisse hypothécaire de Berne* et la *Caisse hypothécaire du canton de Genève.*

Les 5 *grandes banques* sont des banques commerciales au sens habituel du terme. Leur activité se caractérise par leur développement qui a débordé le rayon local et s'est étendu à l'ensemble du pays grâce à un réseau très dense de succursales : octroi de crédits au commerce, à l'industrie et à l'artisanat, négoce de titres et d'effets de change, conclusion d'opérations sur l'étranger.

La catégorie des 237 *banques régionales et caisses d'épargne* comprend des établissements de crédit foncier, des banques locales et régionales ainsi que des caisses d'épargne. Alors que les dépôts d'épargne effectués dans les banques locales et régionales n'atteignent, en moyenne, que la moitié environ de ceux qui sont effectués dans les caisses d'épargne, les banques locales et régionales émettent plus d'obligations de caisse et contractent plus d'emprunts auprès des centrales d'émission de lettres de gage. En revanche, les placements sont en général de même nature partout.

La catégorie des *autres banques* est particulièrement hétérogène. Elle comprend 198 instituts bancaires dont 114 sont en mains suisses et 84 en mains étrangères.

Les banques en mains suisses se subdivisent en quatre groupes : *38 banques commerciales* dont l'actif consiste surtout en comptes courants débiteurs, en prêts et en avoirs en banque. Au passif, les créanciers à vue et à terme prédominent avec les carnets de dépôts. En général, les intérêts perçus ne dépassent que légèrement la moitié des recettes totales. Une part importante des recettes provient des commissions et de l'escompte d'effets;

48 établissements spécialisés dans les opérations boursières, les transactions sur titres et la gestion de fortune. En général, on ne trouve à leur bilan ni placements hypothécaires, ni dépôts d'épargne. Les commissions représentent habituellement la moitié des recettes;

17 établissements spécialisés dans le prêt personnel, le financement des ventes à tempérament et le crédit à la consommation. A l'actif du bilan, on trouve en majeure partie des prêts en blanc ou des prêts couverts par des gages qui ne correspondent pas aux aux usages bancaires. Ces banques se procurent l'essentiel de leurs ressources de manière bien différente : fonds provenant d'autres banques, carnets de dépôts ou d'épargne, obligations de caisse ou recours aux fonds propres;

11 autres établissements sont ainsi classés en une sous-catégorie parce que n'ayant pas les caractéristiques de l'un des groupes précités.

A propos des *84 banques en mains étrangères,* précisons qu'elles sont organisées selon le droit suisse et pour la plupart créées récemment. Aux termes du nouvel article 3 bis, alinéa 3, de la loi sur les banques, est réputée en mains étrangères une banque dans laquelle la participation étrangère directe ou indirecte s'élève à plus de la moitié du capital social ou des voix, ou qui est dominée d'autre manière par des étrangers.

En chiffres, l'importance du système bancaire suisse ressort du *montant global des bilans.* A fin 1973, ce montant atteignait 276,6 milliards de francs pour l'ensemble des 468 banques, des 1174 Caisses de crédit mutuel et des 114 sociétés financières et banques privées soumises à la loi fédérale sur les banques. Il était de 260 milliards pour l'ensemble des banques proprement dites, donc sans les 114 sociétés financières. Et c'est à ce dernier chiffre, donc aux cinq catégories des banques énumérées ci-dessus, que nos commentaires s'arrêteront. En voici d'ailleurs le tableau statistique très suggestif :

Nombre d'établissements et somme globale des bilans en millions de francs

28	banques cantonales	61 687,0
5	grandes banques	121 152,4
237	banques régionales et caisses d'épargne	32 573,0
1174	caisses de crédit mutuel	7 046,8
198	autres banques	37 542,9
1642		260 002,1

Pour mesurer l'évolution du système bancaire suisse au cours de la dernière décennie, il suffit de préciser que le chiffre global des bilans se montait à 88 872 millions de francs à fin 1964. C'est dire que ce volume a triplé en dix ans. Pendant ce temps, le nombre des banques cantonales et des grandes banques n'a pas varié, alors que celui des banques régionales et caisses d'épargne a diminué de 41 unités, ces dernières victimes du mouvement de concentration. Inversement et pendant la même période, la catégorie des « autres

banques » a progressé de 47 unités. Quant aux Caisses Raiffeisen, elles ont poursuivi leur progression normale en affichant une augmentation de 57 unités, soit 5 ou 6 par an.

Les cinq plus grandes banques de la Suisse se gardent la part du lion avec 130,3 milliards de francs de bilan sur les 260 milliards de l'ensemble, soit exactement la moitié. Ce sont l'Union de banques suisses (40,5 milliards), la Société de banque suisse (37,3 mrds), le Crédit suisse (32,1 mrds), la Banque cantonale de Zurich (11,1 mrds) et la Banque populaire suisse (9,3 milliards).

Il est agréable de relever ici que notre Banque centrale des Caisses Raiffeisen suisses fait bonne figure par son importance si on la compare à l'ensemble des établissements bancaires. Avec un bilan de 1,6 milliard de francs, elle détient le 25e rang des banques suisses, après les 5 grandes banques, 16 des 28 banques cantonales et 3 banques régionales. Ce résultat fait honneur au mouvement Raiffeisen suisse dont les 7 milliards de bilan des Caisses affiliées travaillent au profit des modestes populations villageoises.

On notera avec intérêt la composition du réseau bancaire suisse qui compte pas moins de 4611 *points bancaires* ou comptoirs dont 1671 sièges de banque, dans lesquels sont comprises les 1174 Caisses de crédit mutuel, 609 succursales et filiales, 939 agences, 90 caisses de dépôts et 1302 bureaux de recettes. Il n'est donc pas téméraire d'affirmer que notre pays est copieusement servi par un système bancaire le plus dense du monde.

Selon la *forme juridique,* et compte tenu des sociétés financières, les banques suisses se répartissent ainsi : 1264 sociétés coopératives avec 25,5 milliards de francs de bilan ou 9,2 % — c'est dans ce groupe que se classent les 1174 Caisses Raiffeisen — 373 sociétés anonymes avec 186,9 milliards ou 67,6 %, 24 institutions d'Etat avec 51,4 milliards ou 18,6 %, 37 institutions communales avec 1,6 milliard ou 0,6 % et 58 autres établissements avec 11,2 milliards ou 4 %.

La structure des bilans des banques suisses doit répondre aux dispositions de la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne, tout spécialement en ce qui concerne le passif. La commission fédérale des banques en contrôle l'application. Le passif se compose des fonds propres, des fonds de tiers ou de dépôts du public et des autres engagements ou dettes propres de la banque. Les fonds propres surtout satisfont à un besoin de sécurité parce qu'ils sont la contrepartie d'avoirs relativement peu sûrs. Ils sont constitués par le capital social, les réserves légales et les autres réserves. Si la règle limite l'expansion de l'actif en obligeant les banques à maintenir une proportion appropriée entre leurs liquidités et leurs engagements à court terme, la loi restreint surtout l'accroissement du passif en prescrivant aux banques le maintien d'une proportion appropriée entre leurs fonds propres et l'ensemble de leurs engagements.

En outre, les banques sont tenues de dresser un *état des fonds propres exigibles* et des *fonds propres existants* (couverture). Alors que les fonds propres effectifs des banques des 5 catégories susmentionnées s'élevaient à fin 1973 à 18,6 milliards de francs, les fonds propres exigibles s'inscrivaient à 16,3 milliards. Le taux de couverture atteignait ainsi 114 %, soit 4 points de plus qu'à la fin de l'année précédente. Dans aucune des catégories de banques, il n'était inférieur à 100 %. Dans les Caisses Raiffeisen, ce taux de couverture était de 116 %.

Pour la bonne compréhension de la sattistique bancaire, il est d'usage d'ouvrir largement la fenêtre sur les deux secteurs primordiaux de leur activité, d'une part, du côté du passif, sur les fonds de tiers ou fonds étrangers, d'autre part, du côté de l'actif, sur les placements hypothécaires, les prêts et les crédits.

Le chiffre de 260 milliards du total du *passif* comprend les 232,4 milliards de *fonds de tiers* dont 53,9 milliards de dépôts d'épargne, 14,6 milliards sur carnets de dépôts, 26,7 milliards d'obligations et bons de caisse, 7,4 milliards d'emprunts obligataires et 6,8 milliards d'emprunts lettres de gage, le reste étant constitué en grande partie par les engagements en banques et les créanciers à vue et à terme. Les dépôts d'épargne, en 1973, ont augmenté de 5,3 milliards de francs (7,3 milliards l'année précédente) alors que les obligations de caisse ont enregistré pour la première fois depuis quelques années une régression absolue de 0,4 milliard. La Banque nationale suisse regrette « le recul sensible de l'épargne bancaire en 1973 ». Elle n'entend pas, par là, qu'en 1973 les gens ont eu moins d'argent sur leurs carnets d'épargne, mais que le taux de croissance de l'épargne bancaire traditionnelle « a été de 6,3 % contre 15, 8% en 1972 et 20 % en 1971 ».

Dans les Caisses Raiffeisen, les *dépôts d'épargne* constituent le poste le plus important des *fonds étrangers,* ce qui correspond bien à leur mission de collecteur de l'épargne populaire. Alors que, dans l'ensemble des banques, ce poste ne contient que moins du quart (21 %) des fonds de tiers, chez elles cette proportion arrive à 60,3 % de la somme du bilan. L'épargne reste donc bien, de ce fait, le facteur déterminant. Si l'on tient compte de tous les genres de placements, épargne, livrets de dépôts, obligations et comptes courants créanciers, les dépôts du public représentent 93,13 % de la somme globale des bilans. Cette situation, dans les Caisses Raiffeisen, reste sans aucun doute exceptionnelle tout en étant très significative.

Les 53,9 milliards de francs de dépôts d'épargne des banques se répartissent entre 10,2 millions de *livrets d'épargne.* Le placement moyen par livret est de 5284 francs. 7,5 millions de ces livrets ou 73,5 % ont un placement moyen inférieur à 5000 francs, 1,2 million de livrets ou 11,8 % un placement de 5000 à 10 000 francs et 1,5 million de livrets ou 14,7 % un placement de plus de 10 000 francs. Selon un communiqué publié par la Société pour le développement de l'économie suisse, il y a chez nous presque deux livrets d'épargne et de dépôts par habitant, plus précisément 188 livrets pour 100 habitants. Ceci dit, est-il encore besoin d'affirmer que le sens de l'épargne est resté vivace au sein du peuple suisse ? Et pourtant, la prospérité économique a servi de prétexte à une fringale de dépenses privées. Nos Caisses Raiffeisen ont là une belle tâche à remplir pour que nos populations campagnardes sachent mesure garder.

En ce qui concerne nos Caisses affiliées à l'Union suisse, les 4209,6 millions de francs d'épargne à fin 1973 se répartissent sur 852 642 livrets. Le dépôt moyen par compte s'élève à 4937 francs. Aux termes des dispositions légales relatives au privilège de

collocation, ces capitaux d'épargne présentent la répartition suivante :

636 757 livrets ou 75 % contiennent un placement moyen inférieur à 5000 francs, ce qui représente 753,5 millions de francs ou 18 %, 96 871 livrets ou 11 % contiennent un placement de 5000 à 10 000 francs, ce qui représente 693,8 millions de francs ou 16,5 %, 119 014 livrets ou 14 % contiennent un placement supérieur à 10 000 francs, ce qui représente 2762,3 millions de francs ou 65,5 %.

Pour l'ensemble des banques, la question se pose si le secteur de l'épargne traditionnelle a répondu en suffisance aux besoins d'investissement qu'on en attend. En voici la réponse : au total, l'augmentation des fonds servant au financement des nouvelles hypothèques s'est élevé à 5,6 milliards de francs en 1973 (9,3 milliards l'année précédente). Durant la même période, la somme des hypothèques, y compris les avances et les prêts garantis par hypothèques, a augmenté de 5,2 milliards de francs. La part du financement des hypothèques couvertes au moyen de capitaux nouvellement mis à disposition s'élève ainsi, pour 1973, à 95,5 %, contre 131,7 % pour l'année précédente.

Du côté de l'*actif,* le secteur des *placements hypothécaires* en constitue le pilier. Il englobe à lui seul 71,1 milliards de francs, auquel il faut ajouter 19,7 milliards de francs de comptes courants débiteurs garantis par hypothèques. A ces 71,1 milliards de crédits hypothécaires, il faut ajouter les prêts hypothécaires accordés par les investisseurs institutionnels. La Banque nationale les a estimés à 50-60 milliards de francs, de telle sorte qu'à la fin de 1973 l'endettement hypothécaire en Suisse atteignait en tout 120 à 130 milliards de francs fournis à raison de 58 % par les banques, 8 % par les compagnies d'assurances privées, 9 % par les caisses de pension et autres institutions sociales de droit public ou privé, et 25 % par des particuliers, des sociétés et des collectivités publiques.

Les placements hypothécaires des banques suisses représentent 27,3 % du chiffre global des bilans. Cette proportion s'amenuise régulièrement pour l'ensemble des banques puisqu'elle était de 39,9 % il y a dix ans. Auprès des *Caisses Raiffeisen,* elle est de 56,7 %, marquant une certaine stabilité parallèlement à l'épargne qui constitue 60,3 % du bilan.

Concluons cette analyse sommaire de l'*actif* des banques suisses en signalant qu'il contient encore 35 milliards de francs de comptes courants débiteurs, dont 11,2 milliards en blanc, et 22,1 milliards d'avances et prêts à terme fixe, dont 8,1 milliards en blanc. Les collectivités de droit public sont au bénéfice de 9,2 milliards de francs d'avances et de crédits en comptes courants. Le reste de l'actif comprend spécialement l'encaisse, les comptes de virements et chèques postaux pour 11,2 milliards de francs, les avoirs en banque à vue et à terme pour 68,2 milliards, les effets de change pour 7,5 milliards, les titres et participations pour 18,4 milliards, enfin les immeubles et autres actifs pour 9,5 milliards.

Si l'annuaire édité par les services d'études et de statistique de la Banque nationale suisse nous a donné un aperçu fort instructif du développement des banques en Suisse en 1973, nous ne pouvons qu'exprimer la satisfaction que nous éprouvons dans la constatation que nos *Caisses Raiffeisen* y tiennent une place honorable. Bien qu'elles n'y participent en chiffres absolus que dans une proportion modeste, elles n'en réalisent pas moins les objectifs assignés : être, pour chacune de nos communes rurales, le centre collecteur de l'épargne populaire et l'office distributeur d'un crédit avisé et avantageux.

Fx

CONGRÈS RAIFFEISEN SUISSE

14-15 juin 1975

Quelques jours avant la parution de ce numéro s'est déroulé à Lucerne le 72e Congrès Raiffeisen suisse. Le « Messager » de juillet/août, qui paraîtra un peu plus tard que les numéros ordinaires, donnera un compte rendu de cette importante manifestation.

-pp-

Levée des restrictions de crédit

Presssantes recommandations de la Banque nationale suisse

Les mesures d'encadrement du crédit ont été rapportées le 1er mai dernier. En principe donc, les banques sont libres...

Toutefois en communiquant la bonne nouvelle « aux banques et aux sociétés financières à caractère bancaire dont le total de bilan est de 20 millions de francs et davantage » la BNS recommande de distribuer, à l'avenir encore, le crédit à bon escient. On sait que les établissements financiers publiant un bilan inférieur à cette somme n'étaient pas *obligés* d'appliquer les arrêtés fédéraux de 1973. Les Raiffeisenistes n'ont cependant pas oublié les pressantes recommandations faites au Congrès de Saint-Gall par M. F. Leutwyler, président de la direction générale de notre institut d'émission. Il invitait *toutes* les moyennes et petites Caisses Raiffeisen, qui ne tombaient pas sous le coup de l'ordonnance du 10 janvier 1973, à s'en tenir au quota d'accroissement imposé aux banques directement touchées par les arrêtés fédéraux.

C'est la raison pour laquelle nous reproduisons ici les passages principaux de la circulaire du 23 avril 1975 de la direction de la BNS. Nous nous bornons à citer les passages intéressant ou concernant nos Caisses affiliées.

« La modification de la situation économique et la diminution de la demande de crédits qui lui est liée permettent de mettre fin à la limitation des crédits à compter du 1er mai 1975. Aussi, le Conseil fédéral a-t-il décidé d'abroger, à cette date, l'art. 2 de l'ordonnance du 10 janvier 1973 instituant des mesures dans le domaine du crédit.

L'abrogation de la limitation des crédits n'entraîne aucune modification des lignes directrices de la politique monétaire qui ont été fixées d'un commun accord par le Conseil fédéral et la Direction générale de la Banque nationale au début de l'année. *La lutte contre l'inflation demeure primordiale du point de vue économique général.*

Nous continuerons de veiller à ce que l'approvisionnement monétaire de l'économie soit suffisant et non surabondant. La monnaie et le crédit resteront rares. *Ainsi, les banques auront à assumer une responsabilité accrue dans le domaine de la politique de crédit.*

L'observation de certaines *priorités* est désirable dans la conjoncture actuelle. Nous estimons que la préférence devrait être donnée aux types de crédits suivants :

— crédits à des entreprises qui connaissent des difficultés de trésorerie en raison du changement du climat conjoncturel, mais qui, d'autre part, demeurent compétitives, ont une saine structure financière et sont bien gérées ;

— crédits destinés au financement d'investissements privés et publics dont l'utilité économique et commerciale n'est pas douteuse et dont la réalisation paraît urgente pour le développement de l'emploi.

Nous recommandons instamment aux banques de se préoccuper de la *répartition des crédits par régions et par branches.* Les efforts faits pour promouvoir un développement équilibré, notamment dans les régions de montagne et dans les zones économiquement peu favorisées, devraient bénéficier de l'appui d'une politique de crédit adéquate. *Le système bancaire est particulièrement bien placé pour réaliser un ajustement économique général sans l'intervention des pouvoirs publics.*

Nous suivrons attentitvement l'évolution des crédits. *Nous comptons qu'il n'y aura pas d'expansion démesurée des prêts bancaires et que les banques contribueront au contraire à la stabilité économique recherchée.* Il ne saurait être question, pour l'institut d'émission, de modifier sa politique monétaire sous la pression d'une situation créée par des excès dans l'octroi des crédits. »

Ce rappel nous semble opportun. En effet, en date du 2 mai déjà, une revue commerciale et financière de Zurich laissait entendre qu'un nouveau projet d'encadrement du crédit serait prêt à être soumis, pour décision, au Conseil fédéral, en cas de besoin...

Pour conclure, nous citerons encore un passage du discours de M. F. Leutwyler du 15 juin 1974 à Saint-Gall : « Nous estimons qu'il serait regrettable de devoir étendre de futures mesures limitant le crédit aux petits établissements aussi, qui seraient le plus fortement frappés par ces restrictions. »

-pp-

Pensée

Le courage fait les vainqueurs ; la concorde, les invincibles.

G. Delavigne

Problèmes conjoncturels

Va-t-on continuer à se décharger sur autrui des tâches et des responsabilités qui nous incombent ou ce système tire-t-il à sa fin?

Comment caractérisera-t-on plus tard, sur le plan économique, les années 1964 à 1974 ? — Peut-être comme une époque de transferts généralisés des tâches et des responsabilités!

Dans l'économie privée, les exigences formulées par les salariés ont été reportées — par le biais des prix — sur les clients, et des fournisseurs de matières premières et de produits semi-finis sur l'industrie, le commerce d'intermédiaire et les consommateurs. Dans le domaine public, sous la pression politique, les charges, qui incombaient en principe aux citoyens, ont été assumées d'abord par les communes, puis par les cantons et finalement par la Confédération. Il en est ainsi tant en ce qui concerne les compétences en matière de réglementation que les investissements productifs. L'exemple le plus récent — et combien frappant — de ce genre de report des responsabilités est probablement la campagne qui — par le jeu de la constitution — voulait obliger la Confédération à développer, voire à créer elle-même et à entretenir des promenades.

Une triple crise

Ces développements, qui suivent un cours parallèle, ont été accélérés par l'inflation. Mais ils ont simultanément entraîné une dévaluation monétaire qui, à la longue, frappe aussi durement les personnes privées que les pouvoirs publics et les milieux de l'économie que l'Etat. Sur le plan politique, le transfert continuel des tâches et des compétences a provoqué une triple crise, dont on ne saurait sous-estimer l'importance, à savoir la situation critique des finances fédérales, le déclin du système étatique fédératif et les carences toujours plus marquées que l'on enregistre sur le plan de l'exécution des dispositions fédérales par les cantons.

L'époque de ce genre de transfert tire-t-elle à sa fin ? — Les consommateurs n'achètent plus au petit bonheur des objets quelconques, qui servent moins à leurs besoins qu'à leur prestige; ils s'habituent de nouveau à tenir compte des différences de qualités et de prix. Les locataires, pour ne citer qu'eux, ne se précipitent plus sans réfléchir sur la première offre venue, mais ils soupèsent les avantages et les inconvénients de chaque logement (situation, proximité des transports publics, du lieu de travail, isolement, répartition des pièces). Ils comparent également les loyers et les frais accessoires des divers logements offerts sur le marché, tout comme le coût d'une location d'un achat en propriété. En bref, il n'est plus si simple de vendre que ce n'était le cas au cours des dernières années et cela entraîne des difficultés accrues de production.

Avec son second « paquet » de propositions tendant à résorber les difficultés financières dans lesquelles la Confédération se débat, le Gouvernement fédéral tente d'ailleurs de mettre provisoirement un terme au système de reports de tâches et de responsabilités. Il essaie de se libérer d'une partie des obligations qu'il avait été contraint — entre 1964 et 1974 — de reprendre des cantons, des communes et des particuliers, à son corps défendant et contre sa conviction intime. Cette intention se manifeste notamment à propos de la révision des subventions

fédérales, qui représentaient pour certains cantons jusqu'à la moitié de leurs recettes.

Résistances à des prétentions et à des tentatives de transfert toujours plus fortes

Peu importe comment le différend sera finalement tranché — on voit se dessiner dès à présent un tournant tant dans le domaine public que privé. Consommateurs et producteurs, communes et cantons se voient confrontés avec leurs responsabilités, tôt ou tard, sous une forme cassante ou avec des nuances, ils se heurtent à des résistances contre des prétentions et des tentatives de transfert toujours plus poussées. Au cours des discussions qui s'ensuivent, il est possible que l'inflation — qui se manifeste toujours plus rapidement et plus fortement et qui a provoqué un vif désarroi tant parmi les personnes privées qu'au sein des corporations publiques — finisse par s'arrêter. Mais un bon nombre des assujettissements découlant du processus de transfert pourraient disparaître. Les communes disposeraient éventuellement d'une bien plus grande liberté d'action à l'égard des autorités cantonales. Les cantons, quant à eux, auraient moins, comme cela a été le cas ces derniers temps, l'impression d'être uniquement des organes d'exécution des autorités fédérales; réduits à leurs propres ressources, ils pourraient décider plus librement où, quand et dans quelle mesure ils entendraient intervenir. Enfin chaque Suisse et chaque Suissesse jouirait pour sa part d'une plus grande liberté : à l'égard des décisions des pouvoirs publics qui, vu leur situation financière, devraient se montrer plus réservés que jusqu'ici sur le plan des lois, ordonnances, ordres et interdictions; également à l'égard des concepts impératifs, habilement créés et maintenus artificiellement en vie, des « il faut » posséder ceci ou cela, se rendre ici ou là, se présenter de telle ou telle manière « si l'on veut avoir aussi son mot à dire ».

On ne pourra se soustraire à l'obligation de faire des économies sur les dépenses publiques, dans tous les domaines et à tous les niveaux. Chacun devra renoncer à des habitudes qui paraissaient jusqu'ici aller de soi. En leur lieu et place, la liberté et le sens de la responsabilité personnelle reprendront la place qu'ils occupaient de droit antérieurement. *S. B.*

Communiqué de la banque centrale

Augmentation du droit de disposition des gérants (es)

Le conseil d'administration de l'Union a augmenté, lors de sa séance des 29 et 30 avril 1975, le droit de disposition personnelle des gérants (es).

Somme du bilan (francs)	*Nouveau droit journalier de disposition personnelle*
Jusqu'à 5 millions	50 000.— francs
De 5 à 10 millions	100 000.— francs
De 10 à 20 millions	200 000.— francs
Plus de 20 millions	250 000.— francs

Les nouveaux accréditifs seront indiqués dès le 1er juillet 1975 sur les feuilles de comptes.

A vendre pour cause de non-emploi

3 sonnettes de vache en acier
(forme Chamonix)

Courroies de cuir décorées (garniture de franges).
Prix bon marché pour acheteur rapide !
Tél. (057) 5 11 88, 12 h. 15 - 13 h. 00 ou dès 19 heures.

Le 67e rapport annuel de la Banque nationale suisse — Exercice 1974

Le volumineux rapport de la BNS est un véritable ouvrage de référence qui ne se lit pas comme un roman. Il doit être consulté à loisir tout au long de l'année, la documentation complète et fouillée qu'il contient étant nécessaire à la compréhension de l'évolution dans les domaines monétaire et économique.

L'abondante matière fait l'objet de trois chapitres principaux, intitulés :
- *Politique de la Banque nationale*
- *Evolution de l'économie internationale*
- *Evolution de l'économie suisse.*

Pour l'instant, nous nous sommes attardé sur l'étude consacrée à l'économie de notre pays. Nous en avons extrait les passages qui suivent, d'abord à l'intention de tous les responsables de nos Caisses Raiffeisen qui en tireront certainement un large profit et ensuite pour nos lecteurs qui s'intéressent aux questions monétaires et économiques. Sans être tous des économistes ou des financiers, nos dirigeants doivent néanmoins suivre attentivement l'évolution de l'économie de notre pays, dont dépend la santé et la valeur intrinsèque de ce franc que nous devons, depuis les égarements de nos premiers parents au paradis terrestre, gagner à la sueur de notre front.

-pp-

Marché de l'argent et des capitaux

Evolution de la masse monétaire

Le flottement des changes a donné plus de liberté à la Banque nationale pour mener sa politique monétaire. En effet, l'approvisionnement de l'économie en liquidité dépend, sous ce régime, de la mesure dans laquelle l'institut d'émission est disposé à accroître la base monétaire, c'est-à-dire l'ensemble des billets en circulation et les avoirs des banques en comptes de virements à la Banque nationale.

L'excédent de liquidité accumulé au cours des années antérieures a été résorbé au premier semestre. La masse monétaire au sens étroit, qui comprend le numéraire circulant en Suisse et détenu par le public, ainsi que les dépôts à vue du public en banque et en comptes de chèques postaux, a légèrement diminué, alors qu'elle n'avait pas évolué en 1973. L'évolution des taux d'intérêt à court terme a joué un rôle certain car les conditions avantageuses liées aux fonds à terme ont provoqué d'importants transferts de dépôts à vue en dépôts à terme. Il en est résulté une diminution correspondante de la masse monétaire.

Tensions et détente sur le marché monétaire

Tensions au premier semestre

Au premier semestre, de fortes tensions se sont manifestées sur les marchés suisses de l'argent et des capitaux. Cette situation était due surtout aux taux élevés d'intérêt offerts sur les mar-

chés étrangers. Les avoirs que les banques, le commerce et l'industrie détiennent en comptes de virements à la Banque nationale et qui reflètent bien l'état du marché ont varié entre 4 et 5,5 milliards de francs, niveau bien inférieur à celui d'un an auparavant. La tension qui régnait sur le marché monétaire suisse s'est reflétée notamment dans les taux d'intérêt de l'euro-franc. Le taux à trois mois a atteint au mois de janvier le niveau record de 13 %, dépassant ainsi le taux correspondant de l'euro-dollar.

Afin de rapprocher les taux officiels des conditions du marché, la Banque nationale a relevé, à la fin du mois de janvier, le taux de l'escompte de 1 %, pour le porter à 5 ½ %, et le taux des avances sur nantissement de ¾ %, pour l'établir à 6 %. Des taux qui n'avaient pas changé depuis un an n'ont plus été modifiés. A la fin du mois de janvier également, les banques ont haussé le taux de l'escompte privé de ½ %, pour le fixer à 6 %; des majorations analogues ont eu lieu aux mois d'avril et de juillet.

Au mois de décembre 1973, la Banque nationale avait libéré provisoirement 20 % des avoirs minimaux, en vue de faciliter l'échéance annuelle. Compte tenu de l'état du marché, elle a renoncé, au mois de janvier, à rappeler ces fonds. En même temps, elle a décidé de libérer une nouvelle tranche de 20 %.

Pour faciliter les paiements aux principales échéances, l'institut d'émission a mis très largement à la disposition des banques ses moyens traditionnels de crédit. En outre, il s'est déclaré prêt à conclure des swaps, c'est-à-dire à reprendre des dollars contre des francs et à vendre simultanément ces dollars à terme. Il a donné ainsi un caractère temporaire à cette création de disponibilités.

Désireuse d'apaiser davantage encore le marché, la Banque nationale a décidé, au début du mois d'avril, de libérer une nouvelle fois des avoirs minimaux, ramenant ainsi ces derniers, à la fin de ce mois, à 45 % de leur état de base. Entre-temps, elle a conclu des swaps à un mois avec les banques.

En raison de la situation du marché, il a paru excessif d'exiger, au mois de mai, le versement de 2,1 milliards de francs à titre de sanctions frappant les dépassements de crédit enregistrés à la fin du mois de février. Aussi la Banque nationale n'a-t-elle bloqué pendant trois mois que 30 % de ce montant. Par ailleurs, elle s'est déclarée prête à conclure des swaps à trois mois. Les banques ont usé de cette offre au mois de juin surtout, quand les disponibilités se sont encore raréfiées, les avoirs en comptes de virements à la Banque nationale tombant, pour la première fois depuis le mois de janvier, à moins de 4 milliards de francs. A la fin du mois de juin, l'institut d'émission a libéré une part supplémentaire des avoirs minimaux. Ainsi, ces fonds bloqués sans rémunération à la Banque nationale ne se chiffraient plus qu'au tiers de leur état initial.

Détente au second semestre

A partir du milieu de l'année, la situation du marché monétaire s'est détendue progressivement. En général, la liquidité a été plus élevée au second semestre que pendant la période correspondante de l'année précédente.

Accroissement des disponibilités

Au mois de juillet, des pertes de change importantes et la déconfiture de quelques banques ont troublé la quiétude des marchés. Afin de satisfaire le besoin accru de disponibilités bancaires, la Banque nationale a conclu de nouveaux swaps dollars contre francs à un mois.

Au mois d'août, l'institut d'émission a libéré les montants bloqués au mois de mai à titre de sanctions frappant les dépassements de crédit enregistrés à la fin du mois de février. Cependant, au mois de septembre, il a exigé de nouveau le versement de 900 millions de francs sur les 2,7 milliards auxquels s'élevaient les dépassements de crédit enregistrés à la fin du mois de juillet.

Afin de compenser en partie la diminution consécutive des disponibilités, il a conclu avec les banques des swaps à trois mois pour la moitié de cette somme.

A la suite des taux d'intérêt du dollar, les taux du franc suisse à court terme ont baissé peu à peu à partir du mois de septembre.

A la fin du mois d'octobre, la Banque nationale a ramené les avoirs minimaux à 20 % de leur état initial pour élargir quelque peu la base monétaire. Les avoirs minimaux prélevés sur les engagements en Suisse ont été entièrement libérés à la fin du mois de novembre. En même temps, l'évolution du marché des changes a nécessité un renforcement des mesures visant à contrer l'afflux de fonds étrangers.

A la fin du mois de décembre, l'institut d'émission a libéré 600 millions de francs qu'il avait bloqués pendant trois mois à titre de sanctions frappant les dépassements de crédit. D'autre part, près de 700 millions de francs dus pour les dépassements de crédit constatés au mois d'octobre ont été exigés intégralement.

Dans la dernière semaine du mois de décembre, en prévision de l'échéance annuelle, les banques ont recouru au crédit de l'institut d'émission pour quelque 2,4 milliards de francs. En outre, elles se sont procuré 240 millions de francs en chiffre rond en mettant en pension à la Banque nationale des bons de stérilisation. Les engagements contractés envers l'institut d'émission par ses correspondants en Suisse ont augmenté de 80 millions de francs. Enfin, la Banque nationale a conclu avec les banques des swaps dollars contre francs de sept à trente jours pour un montant de 2,7 milliards de francs, ou de 1025 millions de dollars en chiffre rond. En raison de l'évolution des changes, elle a conclu des swaps à un et à trois mois, qui se montaient à 317 millions et à 198 millions de dollars respectivement; ces opérations ont contribué aussi à accroître les disponibilités. Par contre, l'institut d'émission a dénoué des swaps portant sur 155 millions de dollars, qu'il avait conclus au mois de septembre pour compenser des prélèvements consécutifs aux dépassements de crédit. Ainsi, les avoirs en comptes de virements des banques, du commerce et de l'industrie ont atteint 9,5 milliards de francs en fin d'année, contre 8,2 milliards en 1973.

Politique souple du crédit

Larges dépassements de crédit

La limitation de l'expansion du crédit bancaire en Suisse à un niveau qui corresponde aux nécessités économiques n'a pas perdu de son importance en 1974. Elle a permis en outre d'assouplir la politique monétaire et de modérer l'évolution des taux d'intérêt.

Le renchérissement inhabituel des importations a accentué fortement la demande de crédit. Aussi la Banque nationale a-t-elle relevé, à la fin du mois d'avril, de 6 % à 7 % le taux d'accroissement autorisé du crédit pour la période se terminant à la fin du mois de juillet 1974. Il en est résulté une diminution des dépassements de crédit, qui se sont chiffrés à 2,1 milliards de francs. Compte tenu de la situation tendue du marché monétaire et des effets différés de cet assouplissement, la Banque nationale a bloqué le 30 % seulement de ce montant à titre de sanctions.

A la fin du mois de juillet, soit au terme de la deuxième année de la limitation du crédit, les dépassements atteignaient 2,7 milliards de francs. Les

versements effectués à titre de sanctions à la fin du mois de juillet 1973 et à la fin du mois de février 1974 ont été déduits de cette somme. Le solde dû s'est élevé à près de 2 milliards de francs, dont une moitié a été exigée pour le 20 septembre, l'autre devant être versée en trois tranches égales à chacun des trois trimestres suivants.

Prorogation de la limitation du crédit

D'entente avec la Banque nationale, le Conseil fédéral a décidé de proroger la limitation du crédit du 1er août 1974 au 31 juillet 1975. Afin de prévenir les rigueurs que pourraient provoquer ces mesures, il a institué un nouveau contingent spécial de 800 millions de francs, qui sont soustraits à la limitation. La Banque nationale a maintenu le taux d'accroissement à 7 % de l'état autorisé au 31 juillet 1972. Le montant des dépassements relevés à la fin du mois de juillet a été déduit des nouvelles quotes-parts. L'institut d'émission a décidé de vérifier chaque trimestre l'application de la limitation et de bloquer le montant intégral des dépassements éventuels. Il a procédé à un premier contrôle à la fin du mois d'octobre. Le 20 décembre, la Banque nationale a libéré les montants bloqués ensuite des dépassements enregistrés à la fin du mois de juillet, tout en exigeant le versement de l'équivalent des nouveaux dépassements, soit 660 millions de francs.

Forte demande sur le marché des capitaux

Le contrôle des émissions a été maintenu. Il vise à préserver une évolution harmonieuse du marché des capitaux. La Banque nationale a limité à 3,9 milliards de francs le recours net au marché par des emprunteurs suisses. Il incombe à la commission des émissions de répartir entre les différentes catégories de débiteurs et, à l'intérieur de celles-ci, entre les divers débiteurs, les quotas trimestriels. Comme en 1973, priorité a été donnée aux collectivités publiques et au secteur de l'énergie. L'écart entre le montant des emprunts annoncés et le plafond fixé a obligé la commission à ajourner, à réduire ou à rejeter de nombreuses demandes.

Ainsi, les emprunts annoncés au premier trimestre ont atteint 2,6 milliards de francs, alors que le quota autorisé était de 1,2 milliard seulement. Dans les premiers mois de l'année, les taux d'intérêt élevés offerts sur les marchés internationaux pour les fonds à court terme ont exercé un vif attrait sur les capitaux placés ordinairement à long terme. Plusieurs émissions suisses d'emprunts se sont dès lors soldées par des échecs. Certains émetteurs ont donc dû réduire le montant de leurs emprunts; en outre, l'intérêt offert a dû être majoré trois fois de ¼ %, dans des intervalles très brefs.

La Banque nationale a fixé à 1 milliard de francs le plafond des émissions pour le deuxième trimestre. Bien que les taux d'intérêt aient été relevés de ½ % au mois d'avril, les emprunts lancés le mois suivant n'ont pas eu le succès escompté. Il a donc fallu relever encore les taux de ¼ %. Le public n'ayant souscrit, à la mi-mai, qu'une petite partie de la tranche à moyen terme d'un emprunt fédéral, la Banque nationale a décidé de prendre des mesures pour stabiliser le marché des capitaux. Elle a pris en portefeuille une partie des titres non souscrits et compensé la création de disponibilités qui en a résulté en plaçant des bons de stérilisation dans des grandes banques. En même temps, elle a commencé de soutenir le cours des titres émis par la Confédération et interdit passagèrement l'exportation de capitaux sous la forme d'emprunts et de reconnaissances de dette à moyen terme. Enfin, pour le troisième trimestre, elle a fixé le plafond des émissions à 700 millions de francs seulement, bien que les émetteurs aient annoncé des emprunts atteignant 1,7 milliard.

Ces mesures ont eu l'effet souhaité. Le rendement des emprunts de la Confédération, qui, du début de l'année à la mi-mai, était monté de 1,13 % et s'était inscrit alors à 7,44 %, a fluctué entre 7,2 % et 7,3 % aux mois de juin et de juillet. Une série d'emprunts ont pu être placés à 8 %, parfois pour des durées réduites. Cette situation a subsisté après la traditionnelle pause estivale.

Vers un nouvel équilibre

Certains emprunts ont essuyé de nouveau des échecs au mois de septembre; dans les derniers mois de l'année, le marché a pu trouver un nouvel équilibre après que l'on fut revenu à l'ancienne échelle des taux d'intérêt qui reposait sur la qualité des débiteurs. Les taux appliqués aux débiteurs de premier ordre sont demeurés à leur niveau antérieur. Au mois de novembre, les banques ont placé aisément un emprunt fédéral de 150 millions de francs. Le rendement des emprunts de la Confédération qui, au troisième trimestre, était remonté à quelque 7,4 %, est tombé à 7,17 % à la fin de l'année. Dans ces conditions, la Banque nationale a pu réduire ses achats de soutien, qu'elle avait déjà limités au troisième trimestre. Elle a même pu vendre des titres qu'elle avait acquis précédemment. L'interdiction de rémunérer les fonds étrangers et le prélèvement d'une commission sur ces fonds, liés à la baisse des taux d'intérêt à court terme, ont accru le volume des capitaux en quête de placement en titres, ce qui a contribué à affermir le marché.

On reproche parfois à la BNS une application par trop rigide ou schématique des mesures décrétées pour combattre l'inflation et le renchérissement. Le chapitre ci-avant « Tensions et détente sur le marché monétaire » confirme qu'elle n'hésite pas à tenir compte de l'évolution de la situation : souplesse dans la constitution des avoirs minimaux, mise à disposition des banques, aux périodes critiques ou de pointe, de toute une gamme de moyens de crédit, etc. Le dernier passage que nous reproduisons ci-dessous atteste qu'il en est de même dans la

Limitation de l'expansion du crédit

13 février

Le Conseil national et la Banque nationale décident de constituer un contingent spécial de 150 millions de francs, non limité dans le temps, en faveur des travaux urgents de génie civil; (un contingent spécial de 500 millions de francs destiné à la construction de logements à loyer modéré et aux travaux urgents d'équipement avait été constitué le 23 juillet 1973 pour la période allant du 1er août 1973 au 31 juillet 1974).

23 avril

L'accroissement autorisé des crédits pour la période du 1er août 1973 au 31 juillet 1974 est relevé de 1 % et s'établit à 7 % de l'état autorisé au 31 juillet 1972 (le quota spécial d'accroissement de 1 % est accordé pour tenir compte du renchérissement des matières premières importées).

Le 30 % des dépassements, au 28 février 1974, de l'état autorisé des crédits au 31 juillet 1974 doit être versé sur un compte bloqué à la Banque nationale; délai de versement : 10 mai.

Tabacs

Von Arx - Tabacs
5013 Niedergösgen
(Soleure)
Tél. (064) 41 19 85

et cigares	le kg.
Tabac populaire	12.90
« Bureglück »	13.90
« Montagnard »	15.90
100 Brissagos	31.—
200 Habana	29.30

Retour en cas de non-convenance.

18 juillet

Les dispositions d'exécution III sont arrêtées : l'accroissement autorisé des crédits pour la période du 1er août 1974 au 31 juillet 1975 est fixé à 7 % de l'état autorisé au 31 juillet 1972; il est recommandé aux banques d'utiliser leur quota d'accroissement pro rata temporis.

Un contingent spécial de 800 millions de francs est constitué en faveur de l'élaboration de projets de construction jusqu'à la fin de la phase de préparation ainsi qu'en faveur des travaux urgents d'équipement et de la construction de logements à loyer modéré.

10 août

Les montants versés le 10 mai sur le compte bloqué sont libérés à l'échéance du délai de trois mois.

6 septembre

Pour établir le montant des dépassements de crédit passible de sanctions au 31 juillet 1974, il faut déduire du montant dépassant l'état autorisé des crédits au 31 juillet 1974, les versements effectués sur compte bloqué à la Banque nationale ensuite des dépassements enregistrés au 31 juillet 1973 et au 28 février 1974.

Le montant total des dépassements soumis aux sanctions est exigé par tranches seulement; la première de 50 % doit être versée le 20 septembre, pour une durée de trois mois; les 50 % restants, divisés en trois tranches égales de 16 ⅔ sont versés avec un intervalle de trois mois entre chaque tranche.

Les banques sont avisées qu'elles devront verser désormais chaque trimestre le montant global de leurs dépassements.

9 décembre

Le 100 % des dépassements au 31 octobre 1974 de l'état autorisé des crédits au 31 juillet 1975 doit être versé; délai de versement : 20 décembre; les deux tiers du montant versé à la suite des dépassements au 31 juillet 1974 sont libérés simultanément.

Timbres-poste pour collections

Suisse, France, Liechtenstein, neufs et oblitérés, livraisons à des conditions intéressantes selon votre manco-liste par

Chs. Salquin, Philatéliste
1290 Versoix

Bilan de la Banque centrale de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen au 31 mars 1975

Actifs

	fr.
Caisse, compte de virement et compte de chèques postaux	17 320 524.52
Avoirs en banque à vue	673 924.20
Avoirs en banque à terme dont fr. 233 750 000.— échéant dans un délai de 90 jours	366 750 000.—
Avances aux Caisses affiliées	78 963 725.46
Effets de change et papiers monétaires dont fr. 22 800 000.— de bons du trésor et rescriptions	34 024 931.80
Comptes courants débiteurs en blanc	5 186 409.83
Comptes courants débiteurs gagés dont fr. 29 907 602.90 garantis par hypothèques	34 856 497.38
Avances et prêts à terme fixe gagés dont fr. 2 817 151.20 garantis par hypothèques	4 952 722.55
Crédits en compte courant et prêts à des collectivités de droit public	302 393 623.74
Placements hypothécaires	338 992 335.55
Fonds public et titres	662 871 762.20
Participations permanentes	1 090 021.—
Immeubles à l'usage de la banque	11 400 000.—
Autres immeubles	1 063 878.50
Autres actifs	12 970 814.52
	1 873 511 171.25

Passifs

		fr.
Engagements en banque à vue		872 293.05
Avoirs des Caisses affiliées à vue		337 402 838.23
Avoirs des Caisses affiliées à terme		1 295 442 323.60
Créanciers à vue		18 772 649.21
Créanciers à terme dont fr. 4 180 479.10 échéant dans un délai de 90 jours		8 581 442.15
Dépôts d'épargne		38 636 693.37
Carnets de dépôts et de placement		11 219 209.64
Obligations de caisse		36 073 000.—
Prêts sur lettres de gage		4 000 000.—
Autres passifs		40 653 158.60
Fonds propres		
Parts sociales	fr. 60 000 000.—	
Réserves	fr. 17 500 000.—	
Solde du compte de profits et pertes	fr. 4 357 563.40	81 857 563.40
		1 873 511 171.25
Avals et engagements par cautionnement		20 824 941.30

Communiqué de l'Association suisse des banquiers

1. Vol d'obligations de caisse

On nous prie de vous faire part du vol des papiers-valeurs suivants :

Fr. 5000.— 5 ½ % obligation de caisse de la Banque Populaire Suisse, Lugano, 1971-1976
N° 16277 avec coupons au 30 septembre 1975 et ss.

Fr. 10 000.— 5 ½ % obligation de caisse de la Banque Populaire Suisse, Lugano, 1971-1976
N° 18310 avec coupons au 30 septembre 1975 et ss.

Si ces papiers-valeurs vous étaient présentés, nous vous prions de retenir le porteur et d'aviser le poste de police le plus proche ainsi que notre secrétariat.

2. Perte d'un bon de caisse

Fr. 30 000.— Bon de caisse, 5,75 %, Union de Banques Suisses, Vevey
(1 × 30 000.—), échéance : 4 février 1976
N° 32614

En cas de présentation ou de découverte de ce papier-valeur, nous vous prions de relever l'identité d'un porteur éventuel et d'aviser notre secrétariat.

3. Traveller Cheques falsifiés

La Banque nationale de Paris a décelé la mise en circulation de *faux Traveller Cheques de la Banque Nationale de Paris*. Les chèques contrefaits présentés jusqu'à présent sont tous d'un montant de FFr. 500.— (cinq cents). Leur impression n'est pas très nette et leur couleur est bleu-vert au lieu de bleu avec nuance ocre. Dans la mention « contresignature à apposer en présence du bénéficiaire ou du payeur » le mot présence est tronqué. Au verso, dans le libellé « franc convertible payable à l'étranger », le mot « payable » est transformé en « rayable ». Les numéros des coupures saisies sont dans la série des 971..... Les identités des présentateurs sont : Franck Demarco et Michael Santine.

Si de tels Traveller Cheques vous étaient présentés, nous vous prions de n'effectuer aucun paiement, de retenir le porteur dans la mesure du possible et d'aviser le poste de police le plus proche.

Association suisse des banquiers

Pour tous vos imprimés

Grafipress
Av. de Longemalle 9
1020 Renens

Pendant l'«Année mondiale de la femme», soyons tolérants!

Il y a longtemps déjà que je voulais repeindre la chambre à manger, y poser un tapis tendu et mettre ailleurs la prise de courant que l'architecte avait placée si stupidement. Cette année, j'ai enfin trouvé le temps nécessaire pour ces travaux.

Inutile de recourir aux spécialistes... je suis moi-même spécialiste du bricolage, et cela revient tellement meilleur marché ! Un peu de vernis, un rouleau, quelques pinceaux, un peu d'huile de coude et voilà que la pièce paraît toute neuve.

Pour les cadres de fenêtre, j'emploie du vernis cellulosique. Heureusement que la cendre de ma cigarette n'est pas tombée dans le pot de peinture... et que ma femme ne s'est aperçue de rien, car elle me défend toujours de fumer lorsque j'emploie un vernis à base de cellulose et des couleurs à l'huile. Elle veut aussi que je nettoie les pinceaux dans un dissolvant cellulosique, en m'installant pour cela sur le balcon ; elle prétend que dans un local fermé, le danger d'incendie est très grand. Peut-être a-t-elle raison ? Les femmes sont souvent de bon conseil.

De toute façon, je sais qu'il ne faut pas fumer en posant le tapis de sol ; la colle qu'on applique pour fixer le tapis dégage des vapeurs très explosives qu'un mégot de cigarette — chacun sait cela ! — suffit à enflammer. Mon épouse, toujours très prudente, laisse la fenêtre ouverte encore pendant deux jours.

Sa prudence bien féminine l'a d'ailleurs incitée à faire venir un électricien pour déplacer la prise de courant. J'en fus d'abord vexé, bien entendu. Mais j'ai changé d'opinion après que l'homme de l'art m'eut convaincu qu'il eût été imprudent de poser les fils comme je croyais pouvoir le faire et que le câble mal isolé aurait pu facilement provoquer un incendie ! Ce n'est pas sans peine qu'il me fallut admettre que mon épouse avait raison. Et puis... l'« Année de la femme », le mari doit bien faire quelques concessions !

Cipi

Pensée

L'émulation est l'aliment du génie, l'envie est le poison du cœur

Voltaire

Le feu est plus facile à allumer qu'à éteindre

Voici revenu le temps idéal pour les pique-niqueurs, invétérés ou occasionnels. En un endroit agreste, ils font un feu pour y griller des saucisses ou un poulet ; ils se régalent tout en jouissant d'une belle journée en plein air.

Mais le feu qu'on a allumé dans la nature, il faut prendre bien soin de l'éteindre avant de quitter les lieux si l'on ne veut pas être responsable d'un incendie de forêt.

Il est indispensable d'observer strictement certaines règles importantes lorsqu'on fait un feu en plein air :

1. Choisir pour le foyer un endroit approprié, ne présentant aucun danger.
2. Cet endroit doit être éloigné d'au moins 20 mètres du point le plus proche de la forêt ou d'un bâtiment.
3. Ne jamais laisser le feu sans surveillance.
4. Eteindre complètement les braises avant de quitter les lieux ; les noyer ou, à défaut d'eau, les piétiner ou les recouvrir de terre.

Cipi

L'aide Raiffeisen au développement au Rwanda

En janvier 1970, les conseils supérieurs de l'Union prirent la décision de collaborer, conjointement avec le Département politique fédéral à Berne, à la fondation de Caisses Raiffeisen ainsi qu'à la création d'une organisation nationale Raiffeisen au Rwanda, petit pays d'Afrique en voie de développement.

L'étude de cet important projet a, depuis, été poursuivie sans relâche. En juin 1971, une délégation de l'Union se rendit sur place dans le but de sonder le terrain et d'examiner si les conditions indispensables à la fondation et au développement de Caisses Raiffeisen étaient requises. Dans le numéro de janvier 1972 du « Messager », nous avions publié de larges extraits du rapport rédigé par le directeur A. Edelmann qui avait assumé la conduite des opérations de reconnaissance sur place. Au terme de leur stage de 9 mois en Suisse, les quatre jeunes Rwandais, choisis par leur gouvernement comme futurs collaborateurs, dressaient dans le numéro d'octobre dernier, à l'intention de nos lecteurs, un bilan de leur activité. Ils proclamaient à cette occasion leur conviction que l'implantation du mouvement coopératif d'épargne et de crédit dans leur petit pays répondait à une nécessité et que ces institutions seraient appelées à rendre de grands et précieux services à la population et à la nation tout entière.

En septembre 1974, un jeune et dynamique coopérateur ayant accepté la mission d'expert européen chargé de la réalisation de notre projet, se rendait au Rwanda. D'emblée, il se voua de tout cœur et avec beaucoup de zèle à l'accomplissement de sa tâche. A mi-février 1975, il présentait un premier rapport de l'activité déployée durant les cinq premiers mois, rapport intitulé

Projet d'implantation de Banques Populaires (système Raiffeisen) au Rwanda

dont nous publierons de larges extraits dans notre journal. Signalons que les institutions qui seront fondées seront d'authentiques Caisses Raiffeisen, dénommées cependant officiellement « Banques Populaires », pour tenir compte des us et coutumes du pays.

Cédons donc la place à M. Pierre Georges Brand, chef de projet, domicilié pour quelques années à Kigali, la capitale du Rwanda :

-pp-

Bilan et perspective (1)

Pourquoi des coopératives d'épargne et de crédit au Rwanda ?

Le crédit, c'est bien connu, est un des plus importants stimulants de l'économie. C'est d'autant plus vrai dans les pays en voie de développement, à condition bien sûr qu'il soit bien encadré et ne soit pas réservé à une petite minorité qui l'utilise essentiellement à des fins spéculatives.

Le Rwanda, pays essentiellement agricole, grand comme les deux tiers de la Suisse, compte plus de 4 millions d'habitants. Le problème fondamental, face à une démographie galopante, c'est l'augmentation de la production agricole. Si jusqu'à présent le Rwanda a pu nourrir sa population sans trop de difficultés, il n'en ira pas de même à l'avenir. Certes, des surfaces relativement importantes restent à mettre en exploitation, mais elles ne représentent guère plus de 10 % de la surface déjà exploitée. De plus, environ 8 % des terres réputées exploitées ne le sont pas en réalité et sont en friche. Dans certaines préfectures cette proportion de « terrains vagues » peut monter jusqu'à 20 %. Toujours est-il que ce qui reste à être gagné en surface, sans parler des investissements considérables qui seraient parfois nécessaires (assèchement de marais par exemple), n'est pas en rapport avec l'augmentation prévisible de la population ; en 1974, le 61 % de la population avait moins de 25 ans.

Disposant de peu de ressources minérales, devant importer tous les biens d'équipement et de grandes quantités de biens de consommation, le Rwanda a une balance commerciale chroniquement déficitaire. Actuellement, seul l'apport de l'aide extérieure peut rétablir l'équilibre de la balance des paiements. Mais l'aide extérieure n'est pas une solution durable, les pays riches n'accepteront pas indéfiniment de subventionner les pays en voie de développement. Le Rwanda doit donc, à terme, arriver par lui-même à équilibrer ses échanges. Freiner ou stopper les importations de biens d'équipement pour rétablir la balance commerciale serait du même coup freiner ou stopper le développement. A cet égard, les résultats de la politique de restriction suivie jusqu'à ces derniers mois par l'Egypte sont éloquents. Dans le cas du Rwanda, l'exemple de la Chine, qui ne compte pratiquement pas sur les importations, ne peut être cité : la Chine a des matières premières, il lui a suffi d'importer la technologie. Le Rwanda ne peut se passer d'importer les biens d'équipement ; pour cela il doit à tout prix augmenter ses exportations.

Pays essentiellement agricole, le Rwanda n'a d'autre choix que de stimuler les cultures d'exportation. Mais il ne peut le faire au détriment des cultures vivrières en raison de la densité de population. Ces deux impératifs sont donc directement en concurrence. Favoriser unilatéralement les cultures d'exportation aggraverait la malnutrition et augmenterait les risques de famine ; favoriser uniquement les cultures vivrières signifierait le maintien du pays dans le sous-équipement et le sous-développement.

Au regard de cette situation, le président de la République a donné le mot d'ordre « Produire plus », produire davantage de cultures industrielles (café, thé, quinquina, pyrèthre...), produire davantage de cultures vivrières. Comment ? Augmenter les surfaces cultivées n'est guère possible (voir plus haut). Plusieurs solutions sont cependant possibles, dans d'autres directions : améliorer les rendements au mètre carré, valoriser la production, améliorer les conditions de stockage et de commercialisation. Concernant le café, le thé, le pyrèthre et le quinquina, à ces trois stades, l'O.C.I.R. (Office des Cultures Industrielles du Rwanda) intervient. Pour les autres cultures, notamment les cultures vivrières, il n'y a pratiquement pas de possibilité de crédit ni pour les agriculteurs individuels, ni pour les nombreuses coopératives de production et de commercialisation existantes ou à créer.

A ce besoin de crédit à la source même de la création des richesses, c'est-à-dire au niveau de la production, puis de la valorisation de la production et de sa commercialisation, correspond aussi auprès de la même population un autre besoin très fortement ressenti à travers le pays: la possibilité de placer ses économies en sécurité. En effet, si maigre soit-elle, une épargne de précaution est constituée au niveau de chaque famille. Additionnées, elles représentent au moins 800 millions de francs rwandais qui sont thésaurisés, soit environ 200 francs par habitant. Ces sommes ne permettront certes pas des réalisations grandioses et spectaculaires, mais elles assureront l'autofinancement de tant de projets, petits quant au financement nécessaire, mais grands quant à l'efficacité économique.

Offrir la possibilité de placer son argent en sécurité, faire crédit à la production, on peut se demander pourquoi les instituts financiers existants ne s'y sont pas essayé. En effet, outre leurs sièges centraux à Kigali, la Banque Commerciale du Rwanda et la Banque de Kigali n'ont en province que respectivement deux et une succursales. La Banque Rwandaise de Développement n'a, quant à elle, pas de guichet. La Caisse d'Epargne du Rwanda, outre un siège central, n'a que deux succursales, une quinzaine d'agences dans les perceptions des postes, et une dizaine de bureaux auxiliaires dont plusieurs n'existent plus que pour mémoire.

Ainsi 95 % de la population n'ont jamais mis les pieds dans une banque ou devant un guichet de Caisse d'Epargne. Car, en plus de la faiblesse de l'implantation géographique, ces institutions ne sont pas adaptées à faire du crédit agricole, ni du crédit personnel. Elles n'ont pas été faites pour cela. Si elles s'y essayaient, elles iraient à la catastrophe : frais de gestion trop élevés, méconnaissance des problèmes agricoles, traitement des demandes de crédit uniquement sur dossier alors que la connaissance des personnes est indispensable, inadaptation de leur système de garanties...

Mais pourquoi les Banques Populaires réussiraient-elles là où d'autres n'osent même pas s'aventurer? Le succès n'est pas assuré a priori. Si la formule a bien réussi en Europe, en Amérique du Nord et dans une moindre mesure en Amérique latine, elle a plutôt échoué en Afrique jusqu'à ce jour. Ce n'est que depuis 5 ou 6 ans que ça et là, au Cameroun, au Niger, au Sénégal, en Tunisie... l'on peut parler de succès. Les raisons de ces échecs : l'amateurisme, le manque de contrôle, la déviation des principes fondamentaux, le manque de formation... Tirant les leçons des échecs, s'inspirant des réussites, dotée de matériel technique et comptable, disposant des méthodes les plus modernes, une équipe animée par la volonté de réussir peut réussir, mieux et plus vite même qu'en Europe.

L'idée de base des coopératives d'épargne et de crédit c'est de satisfaire à la fois deux besoins : collecter l'épargne et la réutiliser pour le financement des activités locales. Cela suppose qu'il y ait un coffre et un gérant pour tenir la comptabilité, cela suppose également un conseil d'administration, élu par les sociétaires, qui décide de l'attribution des crédits. Pour accorder des crédit, il faut que les personnes se connaissent ; en conséquence, le territoire d'activité de la Banque Populaire sera relativement restreint. Mis à part le gérant, en général employé à temps partiel, les autres fonctions sont bénévoles, ce qui limite au maximum les frais de gestion. La liquidité, le contrôle, la réglementation, l'assistance technique.... seront assurés par une fédération nationale à laquelle toutes les Banques Populaires sont obligatoirement affiliées, l'ensemble de l'organisation étant bien entendu sous la tutelle et le contrôle de la Banque Nationale.

En conclusion, nous n'hésiterons pas à affirmer que, d'une part, les Banques Populaires sont nécessaires au développement du Rwanda parce que correspondant à des besoins fortement ressentis tant sur le plan de l'épargne que du crédit, et que, d'autre part, l'entreprise est possible puisqu'elle peut à la base s'appuyer sur de nombreuses coopératives de production, de commercialisation ou de consommation déjà existantes, et bénéficie de la faveur des autorités suprêmes.

L'épargne au Rwanda

Pour assurer un développement sain et durable des Banques Populaires (système Raiffeisen) les responsables du projet devront veiller à ce que la part prépondérante de leurs ressources provienne de la collecte de l'épargne locale.

Pour parler en termes techniques, comme indiqué plus haut il reste géographiquement et « sectoriellement » un vaste marché à conquérir. La faible densité des implantations bancaires à travers le pays laisse beaucoup de places libres ; de plus les institutions bancaires existantes ne concernent pour le moment qu'une très faible proportion de la population. Apparemment, les Banques Populaires ont donc de réelles chances de succès.

Cet état des choses est cependant trompeur ; on assiste actuellement à une désaffection du public vis à vis des instituts bancaires et à une méfiance crées notamment par la mauvaise qualité de certains services, le peu d'attrait de la rémunération de l'épargne au regard de l'augmentation des prix, la possibilité pour les pouvoirs publics de bloquer les comptes de la clientèle, la quasi-impossibilité pour les particuliers d'obtenir le moindre crédit... Cet état d'esprit risque de nuire également aux Banques Populaires et d'entraver leur développement. La seule chance de réussir leur percée réside dans leur différence de style et la meilleure qualité de leur service.

Pour gagner les faveurs des épargnants, les banques populaires porteront leurs efforts sur quatre points fondamentaux : la sécurité des placements, la disponibilité des placements, le rendement des placements et la discrétion, voire l'anonymat des placements.

1. — La sécurité des placements

Un ensemble de mesures concernant la sécurité des fonds sont en train d'être mises au point. Elles concernent :

— la sécurité contre le vol par effraction et notamment l'achat de coffres munis de deux serrures spéciales,

— la sécurité contre les malversations, soit du caissier, soit d'un membre du conseil et de la mauvaise foi de certains clients,

— la sécurité du remboursement des prêts par un système de garanties sûres et adaptées aux réalités du pays,

— le sentiment de sécurité des clients par leur information. Il nous semble capital que les gens, même les illettrés, puissent par eux-mêmes comprendre et, de ce fait, contrô-

ler la signification de ce qu'ils font, quand ils se présentent au guichet, et de ce que l'on fait avec leur argent. Des séances d'alphabétisation fonctionnelle, notamment pour la lecture des chiffres, sont en préparation,

— la création d'un fonds de solidarité qui lui-même se trouvera réassuré.

2. — La disponibilité de l'épargne

Le rêve de tout banquier c'est de disposer de l'épargne la plus stable possible. Si une banque d'affaires peut espérer réaliser cet idéal, il n'en va pas du tout de même pour les banques de dépôts et particulièrement celles qui, comme les Banques Populaires, s'intéressent aux petits épargnants.

L'épargne populaire est essentiellement une épargne de précaution, pour constituer une petite réserve en cas de besoin, ou une épargne en vue d'une dépense ultérieure. Dans les deux cas, le déposant ne recherche pas le rendement maximum, mais plutôt la possibilité de pouvoir disposer de son argent quand il le veut.

Grâce à un règlement de trésorerie, très strict et une judicieuse structure des emplois, les Banques Populaires pourront, avec l'appui notamment de la Banque Nationale, garantir la liquidité de cette épargne. Seule la difficulté des moyens de communications pourra être invoquée comme excuse pour la demande d'un préavis pour un retrait.

3. — Le rendement des placements

Un des objectifs fondamentaux poursuivis par les Banques Populaires est de pouvoir accorder à leurs sociétaires des crédits bon marché. Cela suppose en contrepartie que le coût de l'argent pour la banque, et donc la rémunération de l'épargne, soit faible.

Logiquement, en période d'inflation il n'est pas rentable d'épargner, il vaut mieux investir. Mais ceci n'est vrai que pour l'épargne-placement.

Quant à l'épargne-précaution, l'épargne populaire, les statistiques montrent que non seulement elle se maintient en période d'inflation, mais encore qu'elle continue de croître en raison des incertitudes socio-économiques.

En conséquence, bien que reconnaissant la relative modicité des taux d'intérêt servis aux épargnants au regard des taux d'inflation, les Banques Populaires ne réclament pas le réajustement des conditions faites actuellement à l'épargne. Il n'y aura donc pas de leur fait de surenchère entre instituts bancaires sous ce rapport. Il sera tenu compte lors de la fixation des taux, d'une forme de placement à l'autre, de la stabilité de l'épargne et, partant, du nombre d'opérations effectuées sur un compte, de la durée du placement, et d'autres avantages dont l'anonymat des dépôts.

4. — La discrétion et l'anonymat

Des dispositions réglementaires ainsi que des précautions d'ordre matériel seront prises pour assurer la discrétion la plus complète des affaires traitées. Toute violation du secret bancaire sera automatiquement sanctionnée.

D'autre part, une rapide enquête a révélé que l'existence d'une ou deux formes de placements anonymes pourrait permettre aux Banques Populaires de collecter d'importantes sommes d'argent. Les Banques Populaires adoptent à cet égard une attitude réaliste : le refus de telles formes de placement n'empêchera pas l'existence de ces sommes que nombre de particuliers souhaitent conserver discrètement.

L'anonymat et une modeste rémunération du placement les mettraient par contre (la prospérité de la Suisse repose pour une large part sur de telles mesures) à la disposition des Banques Populaires, et à travers elles, de l'économie du Rwanda.

Au vu de ces considérations, le Bureau d'orientation des Banques Populaires souhaite dans un premier temps mettre à la disposition des Banques Populaires locales : le compte salaire, le compte d'épargne ordinaire, le compte à terme, le plan d'épargne logement, le bon de caisse au porteur (émis par la banque locale) ; l'obligation au porteur (émise par la future Caisse centrale).

A cet éventail pourraient s'ajouter des produits dont les Banques Populaires ne seraient que les intermédiaires, ex. : emprunts communaux, emprunts nationaux, emprunts de grandes sociétés ou coopératives...

Il est entendu que selon leur situation, l'éventail des produits ne sera pas complet pour toutes les Banques Populaires et seulement petit à petit.

(à suivre)

LE MESSAGER RAIFFEISEN

Rédacteur responsable :
Paul Puippe, secrétaire de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen, Case postale 747, 9001 Saint-Gall

Administration, service des abonnements :
Union suisse des Caisses Raiffeisen
9001 Saint-Gall

Impression :
Imprimerie Favre & Favre S.A., 1020 Renens

Régie des annonces :
Annonces Suisses S.A., Saint-Gall et succursales

Abonnements

a) obligatoires pour les Caisses affiliées (10 exemplaires par centaine de sociétaires)	fr. 13.—
b) facultatifs	fr. 8.—
c) privés	fr. 12.—

Peu sûr suréquipement

Il y a ceux qui travaillent dans un environnement technique du plus haut degré, parce qu'ils en ont besoin. Il y a ceux qui agissent au milieu d'équipements nombreux et divers et dont ils ne savent plus très bien à quoi ils servent. Il y a ceux qui n'utilisent que peu de matériel dans leurs activités professionnelles.

Il y a dans cette vie moderne que les uns envoient au diable et que les autres portent aux nues d'innombrables façons et moyens de travailler, de bien travailler, de travailler avec plaisir en obtenant un résultat, ma foi, pas si mal que ça. Ou de mal travailler parce qu'on est encombré de dispositifs théoriques et mécaniques, électriques, électroniques et que l'homme, là-dedans, se sent perdu et presque inutile.

Il faut garder le bon sens des espaces terriens, refuser le suréquipement, éloigner de soi l'idée de mettre n'importe quel prix pour avoir mieux que l'autre. Avec les moyens de bord, on va, souvent, sûrement son bonhomme de chemin.

Avant de construire une nouvelle usine, de développer une affaire, unissez les forces et puis allez faire trois heures de marche en campagne. On y connaît l'harmonie.

cria - ep

Le coin du français

Le subjonctif (1)

Après avoir consacré une série d'articles à l'emploi du participe, le responsable de cette chronique a l'intention de rappeler, aux lecteurs du « Messager Raiffeisen », les règles fondamentales qui régissent les cas principaux du subjonctif. Tous ceux qui écrivent savent que le subjonctif présente de grandes difficultés et qu'il est nombre de cas sur lesquels il est très facile de trébucher. Même de très bons écrivains ont péché et pèchent encore parfois quand ils utilisent ce mode.

Rafraîchissons d'abord les connaissances de nos lecteurs et rappelons qu'il existe quatre temps du subjonctif : le subjonctif présent, le subjonctif passé, le subjonctif imparfait et le subjonctif plus-que-parfait : « il désire qu'on lui vienne en aide » (subj. présent). « Je suis content que vous soyez venu » (subj. passé). « Je craignais que tu n'arrivasses trop tard » (subj. imparfait). « Il s'est réjoui que vous fussiez arrivé à temps » (subj. plus-que-parfait). Tous les lecteurs du « Messager » auront remarqué que les deux derniers exemples (« arrivasses, fussiez arrivé ») sont des formes vieillies qui ne s'emploient plus guère aujourd'hui. En effet, en français moderne, même dans la langue littéraire, les formes du subjonctif comportant les suffixes *-ass-*, *-iss-* ou *-uss-* sont devenues archaïques et, quand elles sont utilisées, elles le sont toujours pour amener soit une nuance de préciosité, soit d'ironie. Ainsi quand Fernandel, dans un film célèbre où il joue le rôle d'un fils de grande famille malheureusement égaré dans un milieu assez louche, s'adresse à une dame de petites mœurs (= Arletty !) et murmure à son oreille : « Mademoiselle, j'eusse préféré que vous vinssiez seule », ce magnifique « vinssiez » a une valeur affective tout autre que si F. avait dit « veniez » comme chacun de nous dirait de nos jours.

Aujourd'hui, même dans la langue écrite, il suffit d'employer le subjonctif présent ou le subjonctif passé dans toutes les phrases subjonctives complétives (« que je finisse, que j'aie fini; que je vienne, que je sois venu »). A part de rares exceptions, les formes en *-ass-*, *-iss-* et *-uss-* ne s'utilisent plus et seules les troisièmes personnes du singulier se rencontrent encore parfois dans la langue écrite : « J'aurais aimé qu'il *vînt* dîner, nous étions contents qu'il *allât* se promener, j'aurais préféré qu'il ne *s'aperçût* pas de son erreur, *plût* au ciel que..., ne *fût*-ce que..., *dût*-il... » Mais c'est toujours une langue très littéraire.

Il faut le regretter et, avec un de nos plus grands linguistes, nous devons constater que le subjonctif imparfait et le subjonctif plus-que-parfait, qui étaient si vivants à l'époque classique, sont à peu près morts aujourd'hui. C'est certainement un appauvrissement de notre langue ! *Ov*

Stock d'horaires scolaires à liquider pour le prix de 3 centimes pièce

Un moyen de réclame bon marché, qui rappellera chaque jour aux Raiffeisenistes en herbe l'existence de la

CAISSE RAIFFEISEN LOCALE

Passer les commandes au Service des fournitures, en indiquant tout simplement :

... horaires scolaires à 3 centimes.

Le secrétariat de l'Union

Les accidents mortels dans l'agriculture

Le travail inlassable du Service de prévention des accidents dans l'agriculture (SPAA), à Moudon, a contribué l'an passé à diminuer le nombre d'accidents mortels avec véhicules agricoles à moteur. En 1972, 56 morts; 57 l'année suivante. Et 49 en 1974. Régression du nombre d'accidents mortels par renversement de tracteur (22 en 1974 contre 27 en 1973), par transport de passagers sur la plate-forme du tracteur, moins de cas d'enfants transportés sur le siège du tracteur, moins de personnes mortes parce que renversées par la remorque et écrasées par celle-ci. Mais, par contre, davantage de cas de passagers sur le timon d'attelage ou remorque, davantage de collisions en ligne, de collisions avec le train sur un passage à niveau, davantage de morts dues à des machines actionnées par le tracteur. On le voit, les causes d'accidents mortels sont nombreuses et diverses. On peut ajouter à celles qui précèdent le renversement de transporteurs, les changements de direction à gauche, les personnes happées par l'arbre à cardan, entre autres.

Dans quels domaines agir ? La prévention des accidents dans l'agriculture porte son attention surtout aux tracteurs et véhicules, à leur équipement (cabine ou arceau de sécurité, freins) et leur signalisation; les constructions et machines de ferme, les nouvelles machines et les protections indirectes pour les agriculteurs spécialisés (masques anti-poussière, appareil respiratoire, casque, lunettes) constituent autant de préoccupations quotidiennes pour le SPAA.

Si le bilan de l'année 1974 est un peu meilleur que celui de 1972 et 1973, il faut hélas déplorer, à fin janvier 1975, la mort de cinq personnes (aucune en janvier 1974), les labours et transports de fumier étant en cause. Certes, le temps plus clément en ce début d'année a permis aux agriculteurs d'effectuer les travaux qu'ils n'avaient pu faire auparavant. Mais c'est là un lourd tribut payé aux conditions atmosphériques. *(cria)*

Proverbe allemand

Quand Dieu donne du pain dur,
Il donne des dents solides.

Quatre hôtes d'honneur sont attendus au 56e Comptoir Suisse

L'événement économique d'automne le plus important de notre pays, le Comptoir Suisse, Foire nationale de Lausanne, aura lieu du 13 au 28 septembre prochain, — manifestation d'autant plus significative que la mise en valeur de nos activités fondamentales s'avère aujourd'hui plus nécessaire que jamais et qu'elle sera, de surcroît, enrichie des participations de quatre hôtes d'honneur.

Sur le plan national, saluons d'abord, en la grande Salle des congrès, les quatre Etats, berceau de la Confédération : à l'enseigne symbolique de « N.O.U.S. (Nidwald, Obwald, Uri, Schwyz), la Suisse primitive aujourd'hui », ils présenteront les arts, les coutumes, l'évolution de cette attachante région et ouvriront, au grill-room, un restaurant typique, agrémenté des productions de notre plus ancien et plus authentique folklore. La nouvelle est d'autant plus heureuse qu'en accueillant la Suisse des origines, la Foire de Lausanne renoue avec une tradition qui lui est chère et à laquelle le peuple suisse attache le plus grand prix.

Au pavillon de l'Entrée principale, l'exposition officielle de la Chine, hôte d'honneur, apportera un heureux corollaire à l'exposition des industries suisses qui fut présentée à Pékin l'an dernier. Sous le haut patronage de son Ambassade en Suisse, la Chine nous renseignera sur son peuple et ses activités, sur son agriculture, ses biens de consommation, ses biens d'investissement, son artisanat et ses arts. Le visiteur pourra ainsi mesurer le chemin parcouru depuis 1958, année où, dans les annales du Comptoir Suisse, s'inscrivit une première participation officielle de cette nation qui compte actuellement plus de 800 millions d'habitants.

Au pavillon de la Grande-Avenue, c'est, de nouveau, un jeune Etat de l'Afrique Noire, le Kenya, déjà célèbre par son tourisme et ses safaris d'images, qui va se présenter à nous dans tout l'essor de ses productions agricoles, artisanales et de ses industries nouvelles, activités auxquelles nos propres industries portent le plus actif et le plus efficace intérêt.

Au pavillon du rez-de-chaussée du Corps central, le Comptoir Suisse aura le privilège d'accueillir El Salvador que son économie en progrès désignait tout naturellement pour être, à son tour, l'Ambassadeur de l'Amérique latine, à la Foire nationale de Lausanne. C'est la première fois que cet Etat de l'Amérique centrale se manifeste officiellement en notre pays : il nous fera découvrir une des plus captivantes régions du monde.

Nous reviendrons plus en détail sur ces participations officielles ainsi que sur les grands secteurs traditionnels du Comptoir Suisse où d'intéressantes nouveautés sont d'ores et déjà en voie de réalisation, notamment la refonte complète de l'important secteur de la vigne et du vin.

SP

Le goût du pain

Le temps est aux bilans. Il est aussi à la réflexion : aurai-je assez, devrai-je payer plus cette nourriture qui m'est indispensable ? Les stocks mondiaux de céréales sont déficitaires mais, en Suisse, la situation est, encore, relativement bonne. N'empêche que toute information, en matière d'alimentation, est aujourd'hui lue voire relue par le le père de famille soucieux d'assurer aux siens de quoi remplir les assiettes.

On en vient à se dire que les paysans sont tout de même des gens « intéressants » dans la mesure où ils mettent sur le marché helvétique — même si ce n'est pas la totalité des calories nécessaires — une part non négligeable de denrées alimentaires.

Qu'on s'en souvienne donc au moment où ces mêmes paysans verront leurs prix adaptés.

Il faut retrouver pour les professionnels de la terre la considération et perdre la commisération. Les temps un peu plus difficiles ont toujours redonné à chacun le vrai goût du pain comme ils ont donné aux pommes de terre et au bout de fromage qui les accompagne une saveur oubliée. Ou tout simplement inconnue. *-ep-*

Lisez et faites lire
Le Messager
Raiffeisen

Assemblée annuelle de la Fédération des Caisses Raiffeisen du Valais romand

Chermignon ! — cher-mignon —. Pourrait-on donner un plus beau nom à sa commune ? Il convient parfaitement aux villages ou hameaux « bien plantés sur le coteau », au milieu des vignes et des prairies, dominés par la célèbre station de Crans avec ses hôtels, ses pistes de ski. Chermignon étale toute son opulence. Et l'on comprend que cette commune abrite l'une des plus importantes Caisses Raiffeisen du canton. Celle-ci s'apprête à fêter avec éclat le cinquantenaire de sa fondation, en juillet prochain.

C'est dans ce cadre de rêve que, le 5 avril dernier, se sont rassemblés les 370 délégués des 65 Caisses du Valais romand. « Pluie et neige jusqu'en plaine, froid ! » avait dit le speaker de service. Qu'importe ! La joie de se retrouver éclate dans le sourire de chacun. La grande salle de la société de musique est rapidement occupée.

Le président René Jacquod dirige les débats. Dans son salut et ses souhaits de bienvenue, il relève la présence des invités qui, avec les membres du comité cantonal, occupent la scène. Ce sont : MM. Paul Puippe, secrétaire et représentant de l'Union suisse à Saint-Gall, Wolfgang Lorétan, président du Conseil d'Etat et chef des finances cantonales, Gaston Barras, président de la commune de Chermignon, Urbain Zufferey, ancien président cantonal, les représentants de la presse.

Il donne ensuite la parole à M. Henri Nanchen, président du comité de di-

rection de la Caisse de l'ancienne « grande paroisse de Lens », laquelle réunissait jadis les communes de Lens, Chermignon et d'Icogne. M. Nanchen dit sa joie de recevoir un nombre aussi important de délégués attirés sans doute par la beauté de la « louable Contrée ». Il ajoute ses souhaits de bienvenue à ceux du président Jacquod et remercie chacun pour l'honneur qui est fait à sa commune.

M. Paul Puippe apporte le salut de la direction de l'Union suisse à Saint-Gall. Il dit sa fierté d'être Valaisan devant une telle assemblée. (Rappelons ici, pour les nouveaux dirigeants de nos Caisses, que M. Puippe est le fils de feu M. Adrien Puippe, l'infatigable apôtre des Caisses Raiffeisen en Valais romand et fondateur d'un grand nombre d'entre elles).

Il définit le rôle combien important de notre institution bancaire dans l'économie nationale. Il fait appel à la prudence, quant au placement des fonds. Il félicite les gérants pour leur excellent travail puisque les comptes de toutes les Caisses bouclent bien, malgré les difficultés.

La lecture des comptes de la Fédération obligea l'ami Victor Berrut à poser sa pipe et à faire éclater toute la malice de son regard. Notre argent est en bonnes mains.

Dans son rapport, le président Jacquod fait remarquer que chaque commune valaisanne a « sa Caisse Raiffeisen ». Même Sierre a la sienne depuis sa fusion avec Granges. Nous devons intéresser toujours plus de travailleurs à notre institution. Le cap des 12 000 sociétaires sera certainement dépassé cette année. Nos bilans accusent une augmentation de 12 % environ. Le bénéfice net représente 0,33 % de la somme des bilans. M. Jacquod donne aussi un aperçu de l'activité des 65 Caisses du Haut-Valais. Il établit une comparaison entre notre canton et l'ensemble de la Suisse. La population du Valais romand représente le 2,2 % de la population suisse, le nombre de nos Caisses le 6,2% et le bilan le 4,55 %. L'augmentation des effectifs est de 4,06 % pour la Suisse et de 5,29 % pour le Valais. Le total du bilan est supérieur de 10,8 % à celui de l'année dernière, sur le plan suisse, contre 12,3 % pour notre canton. Le bénéfice net s'élève à 0,28 % du bilan sur le plan suisse, il atteint 0,34 % pour le Valais romand.

Les élections statutaires sont remises d'une année, à la demande du comité sortant de charge, ceci pour lui permettre de mettre au point l'application des statuts révisés.

Depuis la dernière assemblée cantonale, la mort nous a séparés des amis suivants, dirigeants de nos caisses locales :

Jean Dussex, d'Ayent, Jean Balet, de Grimisuat, Eugène Follonier, de Mase, Hilaire Glassier, de Mase, Eloi Rey, de Montana, Prosper Gaspoz, de Saint-Martin, Léon Voutaz, de Sembrancher, et Paul Caillet-Bois, de Val d'Illiez.

L'assemblée a un geste pieux pour honorer leur mémoire.

Les dirigeants suivants ont reçu le traditionnel portefeuille pour leurs 25 années d'activité : Germain Francey, d'Arbaz, Jérémie Torrent, d'Arbaz, Victor Bétrisey, d'Ayent, Marc Deslarzes, de Bagnes, Emile Mabillard, de Grimisuat, Daniel Vuignier, de Grimisuat, Théo Crettenand, d'Isérables, Henri Saudan, de Martigny-Combe, Alfred Charvex, d'Orsières, Emile Locher, de Salins, Octave Perrier, de Saxon, Georges Pitteloud, de Vex, et Albert Florey, de Vissoie.

Une attention spécicale est manifestée à l'égard de MM. Edouard Dorsaz, de Fully, et Camille Ballestraz, de Grône, qui totalisent 50 ans d'activité raiffeiseniste.

On entend encore M. Gaston Barras, président de Chermignon, nous présenter sa commune et nous faire part de quelques uns des problèmes qui s'imposent à son développement.

M. Wolfgang Lorétan, président du Conseil d'Etat, nous entretient de ses soucis de trésorerie et de l'appui précieux que lui apportent les Caisses Raiffeisen. Il dit sa confiance dans l'avenir du canton, malgré les difficultés du moment.

M. René Jacquod remercie les orateurs et met le point final à cette séance en nous invitant au traditionnel vin d'honneur offert par la commune, tandis que la fanfare « l'Ancienne Caecilia » nous charme par quelques unes des plus belles pièces de son répertoire.

Le repas qui suivit fut servi à l'Hôtel du Golf, à Crans. C'est dans une ambiance de fête que le groupe folklorique « Les Mayentzons » fit chanter l'âme du Valais par ses productions toute de fraîcheur et de poésie pastorale.

M. T.

Le train touristique Blonay-Chamby (photo P. Favre)

L'imprimerie du «Messager» a 25 ans

Il y a 25 ans bien sonnés que nous avons repris de M. Girod, victime d'un accident de motocyclette, l'imprimerie que nous exploitons actuellement.

A cette époque — en 1949 — une imprimerie s'équipait de quelques presses de différents formats, d'une ou plusieurs machines à composer, de caractères plomb pour les titres ou textes qui, à cause de leur nature ou leur dimension, ne pouvaient être composés qu'à la main. Elle pouvait aussi se compléter d'un service de reliure doté d'une rogneuse, d'une ou plusieurs machines à plier, et de différents appareils accessoires de moindre importance. L'imprimerie a toujours exigé des investissements assez considérables. Mais enfin, quand on avait pu équiper un atelier convenable, on en gardait le matériel jusqu'à son usure complète, c'est-à-dire pendant 10 ou 20 ans, parfois plus encore. Au début nous disposions d'une machine à composer de 28 ans. L'une des presses avait bien une quarantaine d'années.

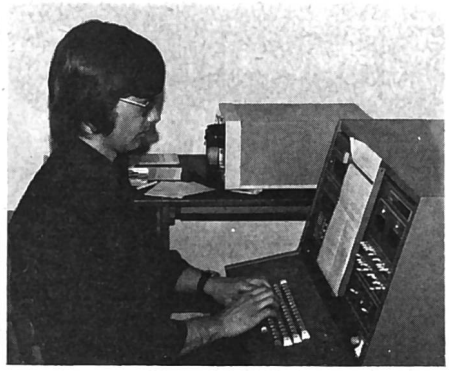

Travail au clavier de la photocomposeuse. (Photo P. F.)

25 ans, si ce n'est pas une période bien longue dans la vie d'un homme, c'est cependant assez pour faire l'expérience de moments difficiles, de problèmes qui se reposent constamment, car chacun le sait, tout évolue de plus en plus rapidement. Et telle installation que l'on estimait compétitive se trouve un jour dépassée par le progrès technique auquel d'autres s'adaptent avant nous, même si l'on est à l'affût du « progrès ». C'est ainsi que nous avons modifié, complété, amélioré notre équipement pour faire face à la montée des frais généraux et surtout des salaires avec des prestations sociales substantielles. A ce propos, il est bon de relever que le progrès social a été et est réalisé par le système capitaliste, si décrié, d'autant plus décrié que ceux qui le critiquent sont incapables de nous proposer mieux. Mais c'est une autre histoire. Pourquoi achète-t-on toujours de nouvelles machines ? Parce que la concurrence le fait, parce qu'une machine nouvelle doit réduire le prix de revient. D'ailleurs on n'achète pas de machines quand on *peut,* mais quand on *doit* le faire, ce qui suppose qu'on recourt aux prêts bancaires à des taux devenus actuellement très élevés : 8 % et plus même. Aujourd'hui nous possédons une presse offset capable d'imprimer en même temps huit pages du « Messager » en noir et en couleur (le vert du titre), ou seize pages de texte *à la fois.* Ainsi l'impression proprement dite devient une petite partie du travail d'imprimerie. Nous venons d'installer, à côté de nos machines à composer à plomb, une photo-composeuse qui produit des textes en pages sur papier photographique.

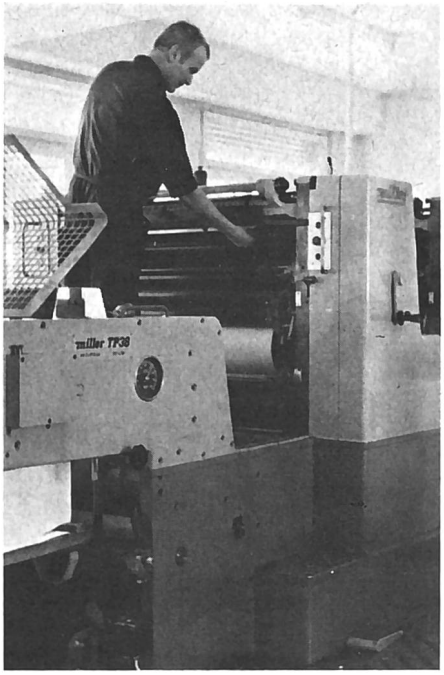

Notre presse deux couleurs sur laquelle nous imprimons huit pages du « Messager » en noir et couleur, ou seize pages recto-verso. (Photo P.-A. Widmer)

La partie typographique de notre imprimerie est peu à peu dépassée par un parc de machines offset, plus rapides, mais l'offset exige une installation de prises de vues photographiques, de copies et de développement de films et de plaques et de nombreux accessoires annexes.

L'atelier de reliure compte des plieuses, des encarteuses — pour assembler les différents éléments d'une brochure ou d'un livre — une machine pour le brochage thermoplastique, une rogneuse électronique à programmation de la coupe, etc.

L'imprimerie est dirigée par M. Raymond Fawer, technicien averti, rompu à toutes les disciplines du métier, tandis que M. Pierre Favre, cofondateur de l'entreprise avec M. Fawer, s'occupe de la partie commerciale et financière qui pose — comme la partie technique — des problèmes de plus en plus ardus.

Il nous reste à constater quelque chose de positif : le métier n'est pas abrutissant pour le personnel, car notre travail — qui est à façon — ne se laisse pas automatiser comme un travail à la chaîne. Toutefois, certains tra-

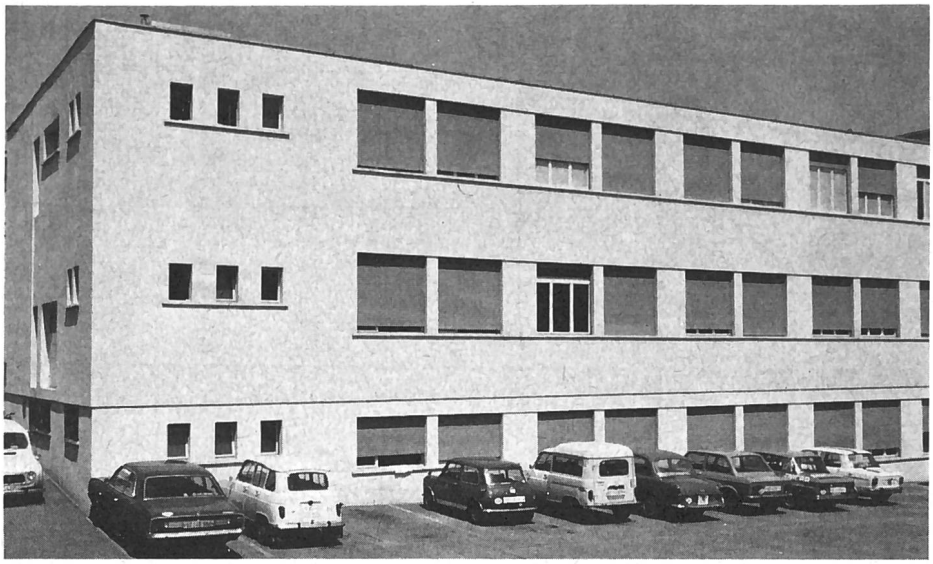

vaux de reliure (comptage, occupation en équipe à l'encarteuse) ne sont pas passionnants, mais ils n'occupent qu'une partie du personnel et une partie de son temps seulement.

Ceci nous donne l'occasion de relever combien nous apprécions les relations que nous avons avec le rédacteur du « Messager », M. Paul Puippe, qui sait distribuer non seulement les critiques inévitables, mais aussi les louanges lorsque les choses ont bien marché. Nous recevons toujours des manuscrits lisibles, propres, qui ne posent pas de rébus aux compositeurs. On ne peut pas toujours en dire autant de tous nos clients. *P. F.*

In memoriam

Bleus ou noirs, tous aimés, tous beaux,
Ouverts à quelque immense aurore;
De l'autre côté des tombeaux
Les yeux qu'on ferme voient encore.

Sully Prudhomme

† M. Abel Rebetez, ancien président Les Genevez

Le 25 avril dernier est décédé, après une courte maladie, M. Abel Rebetez-Voirol, âgé de 85 ans. La Caisse Raiffeisen des Genevez perdait alors l'un de ses membres fondateurs les plus actifs. En effet, M. Rebetez a joué un rôle prépondérant dans la naissance et le développement de cette institution locale qui ne cesse de s'affirmer d'année en année. Il en fut le premier président du comité de direction, poste qu'il assuma de 1933 à 1960 avec grande compétence. Comme la Caisse Raiffeisen était en bonne partie son œuvre — mais sans qu'il en tirât jamais un motif de gloire personnelle —, il sut donner à ses fils son sens des responsabilités puisque l'aîné reprit par la suite la présidence du comité de direction et que le second est aujourd'hui vice-président du conseil de surveillance.

Dynamisme et fidélité ont été deux qualités que M. Abel Rebetez a toujours su pratiquer en les alliant à un besoin de vivre au milieu des autres et de leur rendre service. Son dévouement inné, le défunt en a fait bénéficier divers milieux, en étant tour à tour ou simultanément membre du conseil communal, caissier de la paroisse, suppléant à l'officier d'état civil (50 ans), directeur de la fanfare et du chœur mixte, deux sociétés aujourd'hui disparues mais qui lui tenaient grandement à cœur.

Avec M. Rebetez s'en est allée une personne de bien pour qui le mot servir avait un sens profond.

La Caisse Raiffeisen des Genevez exprime encore toute sa sympathie à sa vaillante épouse, à ses trois fils et à sa grande parenté. *fx*

A nos collaborateurs occasionnels

Paraissent dans ce numéro les comptes rendus reçus ou « traités » jusqu'au 5 mai 1975.

- pp -

Le péché mignon des Dupont, c'est de fumer...

Les Dupont s'en vont !

Par les fenêtres ouvertes de la voiture, l'air tiède et parfumé du printemps pénètre dans le véhicule... mais ses occupants n'en jouissent guère car les Dupont préfèrent l'arôme des cigarettes à celui de l'air pur de la campagne. Hier, M. Dupont a « briqué » à fond son automobile, qui brille aujourd'hui des mille feux de sa carrosserie étincelante. L'intérieur de la voiture est aussi parfaitement propre, notamment les cendriers, qu'on ne veut pas remplir et salir aujourd'hui déjà ! Puisque les vitres sont ouvertes, rien de plus facile que de jeter allumettes et mégots dans la nature, ce vaste cendrier qu'il n'est pas besoin de vider...

Une vingtaine de kilomètres plus loin, on s'arrête pour boire un verre de bière en fumant un gros cigare. On admire le paysage, notamment le fond de la vallée qu'on vient de parcourir si vaillamment. Les Dupont remarquent une colonne de fumée s'élevant de la forêt bordant la route. Ils ne savent pas encore qu'un de leurs mégots a mis le feu à l'herbe sèche du talus; le léger vent de mai a attisé les flammes naissantes qui se sont communiquées au sous-bois, puis à la forêt. Demain, ils liront dans leur journal : « Incendie de forêt causé par des fumeurs négligents », ce qui est une façon polie de dire « ... par le comportement criminel et la bêtise démesurée de fumeurs ».

Il paraît que les Dupont, après lecture de cette information, étaient scandalisés par l'inconscience de certains fumeurs...

Cipi

Nouvelles des Caisses affiliées

Assemblées jubilaires

Jura

Corban

Le 19 avril dernier, Corban était en liesse. Notre petite banque locale fêtait son 50e anniversaire.

La journée a débuté par une messe pour les membres défunts, messe célébrée par M. le curé Saucy et animée par la Sainte-Cécile. Au terme de la cérémonie, les membres des comités se sont rendus sur la tombe de M. Henri Marquis, ancien gérant, qui avait été fleurie pour la circonstance. Puis, fanfare en tête, les participants se dirigèrent vers l'école où un banquet était offert aux invités et aux sociétaires.

L'apéritif est servi dans le préau de l'école où, le temps le permettant, quelques tables étaient disposées. C'est aux sons de la fanfare que nous dégustons un « valaisan » qui fait claquer bien des langues !

A midi, chacun trouve place dans la halle de gymnastique. Les tables, magnifiquement décorées, font l'admiration de tous. M. Claude Fleury, président du comité de direction, souhaite une cordiale bienvenue aux participants et salue spécialement les invités.

Une pensée va à M. Marc Rottet, président du conseil de surveillance, actuellement en traitement à l'hôpital de Porrentruy, avec les vœux des comités pour son prompt rétablissement.

En quelques mots, le président rappelle que la Caisse Raiffeisen de Corban fut créée dans un moment difficile; la situation économique de ce temps-là n'était pas brillante. Si, après une longue période de prospérité, quelques nuages apparaissent aujourd'hui à l'horizon, cela ne doit pas décourager notre jeunesse. Il est bon en effet, de se souvenir que nos anciens ont connu des périodes bien plus pénibles et qu'ils ont eu la clairvoyance de doter leur village d'une institution capable de leur offrir l'entraide et la sécurité dont ils avaient besoin.

Au cours du dîner, magnifiquement servi par la famille André Dominé, le président donne lecture du procès-verbal de fondation et de la liste des membres fondateurs qui étaient au nombre de 52, dont 10 sont encore en vie. Parmi ces derniers, 3 se sont excusés; ils ne peuvent participer à la fête pour raison de santé.

Ce sont : M. François Joliat, de Corban, M. Henri Bron, de Corban, M. Léon Bron, de Delémont.

Le Père Amédée Chételat, missionnaire aux Indes, curé de Corban en 1925, n'est pas oublié; il sera informé de l'événement de ce jour.

Puis, c'est l'hommage aux fondateurs présents qui sont :

MM. Paul Joliat
Alfred Rottet
Maurice Rottet
Christian Wieland
Justin Steullet
Paul Barth

Une modeste attention leur est remise avec les remerciements et la reconnaissance des comités et des sociétaires.

Quelques chiffres pour donner une idée du développement des affaires de la Caisse :

	1925 fr.	*1950* fr.	*1974* fr.
Epargne	10 177.-	164 710.-	1 264 604.-
Bilan	23 202.-	254 427.-	1 620 546.-
Roulement	67 562.-	339 524.-	4 389 178.-

La devise raiffeiseniste « l'argent du village au village » prend ici toute sa signification. Le président relève que si la Caisse ne peut donner satisfaction à toutes les demandes de crédit, celles-ci atteignant des chiffres élevés en ce moment, elle est par contre en mesure de rendre bien des services au village, pour autant que les épargnants continuent à lui faire confiance.

Pour qu'une société se développe, pour qu'elle vive, il faut que quelqu'un s'en occupe. Pour Corban, ce fut durant 44 ans M. Henri Marquis, ancien gérant, hélas disparu. Un hommage particulier de reconnaissance lui est rendu pour sa compétence, sa droiture et sa grande honnêteté. Mme Marquis, qui durant toutes ces années a secondé son mari avec beaucoup de tact et son sourire accueillant est vivement remerciée par le président qui lui souhaite de longues et paisibles années à vivre dans ce village qui l'aime bien. Tout cela est dit avec des fleurs, comme il se doit !

Les comités de direction et de surveillance ont décidé de nommer M. Maurice Rottet président d'honneur de la Caisse ! C'est là la surprise réservée à l'ancien président qui se voit offrir une pièce d'or pour les 42 ans durant lesquels la destinée de la Caisse Raiffeisen de Corban lui fut confiée. Les applaudissements de l'assistance confirment cette nomination et la reconnaissance qui est due à ce pionnier.

M. Paul Puippe, secrétaire de l'Union à Saint-Gall, félicite la Caisse de Corban pour les magnifiques succès remportés durant ces 50 ans et encourage les comités à développer toujours cette institution au service de la communauté villageoise. Il remet au président, de la part de l'Union, un beau vitrail dédicacé.

M. Albert Ackermann apporte le salut de la Fédération jurassienne, rappelle quelques souvenirs de jeunesse avec l'aisance et l'humour qui le caractérisent. Il offre à la Caisse une belle horloge à l'emblème du mouvement Raiffeisen suisse.

M. Roger Macquat, préfet de Moutier, est vivement applaudi et nous dit son contentement d'être parmi nous.

Enfin, M. Jean Fleury, maire de Corban, félicite et remercie également la jubilaire pour les services qu'elle rend à la communauté et souligne quelques réalisations auxquelles elle a contribué.

Toutes ces bonnes paroles sont entrecoupées par les productions de la Sainte-Cécile, dirigée par M. Joseph Chételat et par la fanfare, sous la direction de M. Jean-Pierre Fleury.

Le major de table, M. Bernard Koller, a le don de faire rire toute l'assemblée par les innombrables histoires qu'il tire de son inépuisable répertoire.

Après les salutations des Caisses voisines, apportées par M. François Fleury de Mervelier, salutations accompagnées de quelques bouteilles portant étiquettes de renom, c'est au tour du président de tirer la conclusion de la partie officielle de cette journée. Il le fait, espérant que chacun en gardera un heureux souvenir, en remerciant le restaurateur pour l'excellent repas très bien servi, en remerciant également tous ceux qui ont contribué d'une manière ou d'une autre au succès de la manifestation. *J. F.*

Epauvillers

Samedi 12 avril, s'est déroulée la journée marquant les 50 ans d'existence de notre Caisse Raiffeisen.

Elle débute par un office religieux à l'église paroissiale. M. le curé A. Friche rappelle la mémoire des membres fondateurs, dont deux sont encore parmi nous, soit MM. Paul Zuber et Paul Jeannerat. Il relève également que ce n'est pas sans un esprit de foi, de solidarité, ni sans courage, que nos ancêtres fondèrent la Caisse qui nous rend service aujourd'hui.

Au terme de la cérémonie, on se rend au cimetière pour déposer, en signe de reconnaissance, un bouquet fleuri, sur les tombes des anciens présidents et caissiers.

L'Assemblée

M. Paul Theurillat, président, ouvre la séance en saluant M. P. Puippe, secrétaire et délégué de Saint-Gall, M. A. Ackermann, président de la Fédération jurassienne, les délégués des Caisses de Saint-Ursanne et de Soubey. Il laisse la parole à M. F. Borne pour la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, qui est accepté à l'unanimité.

Dans son rapport, M. P. Theurillat fait le point de la situation. « Notre Caisse se porte bien, puisque nous enregistrons un bénéfice de 5240 francs. » Il fait remarquer que nous venons de traverser une époque économique florissante; toutefois, nous ne savons pas ce que l'avenir nous réserve. Allons-nous vers des temps plus difficiles ? Que pouvons-nous recommander, dit-il, sinon une politique de renoncement, facilitant ainsi l'épargne. Le président termine son rapport en remerciant chaleureusement ses collègues des comités et spécialement M. Denis Vuille, gérant, pour qui la tâche n'est pas toujours facile. Il dit aussi sa gratitude à tous les membres pour la confiance qu'ils accordent aux organes dirigeants.

M. D. Vuille parle chiffres. Le bilan au 31 décembre 1974 se monte à 1 303 000 francs. Le fonde de réserve accuse un montant de 67 800 francs. Quant au roulement, il atteint 1 950 600 francs.

M. A. Maitre, président du conseil de surveillance, dit qu'à trois reprises, au cours de l'année, des contrôles ont été effectués; chaque fois une parfaite concordance a été enregistrée entre livres et caisse. Il recommande donc d'accepter les comptes tels qu'établis. L'assemblée les approuve et donne décharge aux responsables.

En guise de conclusion à cette 50e assemblée, le président remercie encore les parti-

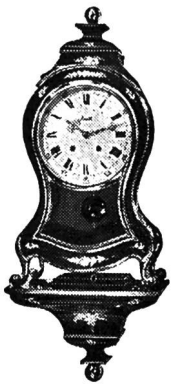

RAIFFEISENISTES

pour vos jubilés :
PENDULES NEUCHATELOISES
CHANNES - MONTRES
dédicacées

Se recommande :
BIJOUTERIE REFOUSS 2900 Porrentruy

A. PETITGNAT
gérant de la Caisse Raiffeisen de Miécourt

cipants et passe au paiement des intérêts de la part sociale.

Le Banquet

Chacun trouve place à l'Hôtel de la Poste tenu par la famille D. Vuille. Salle et tables magnifiquement décorées, font l'admiration de tous et donnent un avant-goût d'un repas fort bien réussi.

Au cours du banquet, M. Léon Migy, officier d'état-civil à Saint-Ursanne, major de table pour la circonstance, donne la parole à M. P. Theurillat. Ce dernier retrace l'historique de notre Caisse fondée par 33 citoyens. Il remet en mémoire les noms des anciens présidents, secrétaires et caissiers, et articule quelques chiffres qui marquent bien l'évolution économique et monétaire de ces 50 dernières années.

A son tour, M. Puippe, secrétaire à Saint-Gall, félicite les comités pour leur travail sérieux qui aboutit à des résultats magnifiques. Il souhaite un élargissement, tout en veillant au maintien du bien-être. « Les comités conduiront la communauté non seulement en avant, mais toujours plus haut. Soyez solidaires et confiants, votre caisse a pour but de servir sans se servir. » Il remet au président, de la part de l'Union, un magnifique vitrail dédicacé.

M. A. Ackermann apporte le salut de la Fédération jurassienne et offre aux comités une très belle horloge portant l'emblème des Caisses Raiffeisen. MM. les maires des communes d'Epauvillers et d'Epiquerez, les représentants des Caisses voisines apportent tour à tour leurs remerciements, leurs félicitations et leurs vœux pour l'avenir de la Caisse d'Epauvillers. Toutes ces paroles d'encouragement sont entrecoupées par : des interprétations chorales de la société « Sainte-Cécile », des morceaux musicaux de la société de fanfare « La Montagnarde » et le groupe vocal « La Belle Equipe » de Reconvilier; tous mettent l'assistance dans une ambiance débordante de joie. Cette journée, fort bien réussie, laissera dans le cœur de chacun, un souvenir inoubliable. Notre merci va aux organisateurs de la fête, MM. les membres des comités, à M. et Mme Denis Vuille, ainsi qu'à M. et Mme Chappuis qui ont passé bien des heures à la préparation de ce Jubilé réservant ainsi à leurs hôtes un chaleureux accueil.

Assemblées ordinaires

Jura

Asuel-Pleujouse

Le 12 avril eut lieu l'assemblée générale de notre modeste institution raiffeiseniste, dans la salle du restaurant de « Les Malettes », lieu situé au nœud des Rangiers, à proximité de la « Sentinelle » du même nom.

La séance est ouverte par notre président de direction, M. Bernard Schaffner, à 20 h. 30, en présence de 28 sociétaires.

M. Schaffner présente son rapport; documentation fouillée et objective de tous les événements sortant de l'ordinaire en cours d'exercice : bon résultat d'exploitation, emprunts en nette hausse, rentrée d'épargne satisfaisante, ce qui nous permet d'affirmer une fois encore que la marche ascendante de la Caisse se poursuit. Pas de récession dans nos deux petites communautés rurales, dit-il, si ce n'est, sur les solives, où les réserves fourragères s'amenuisent de jour en jour. Formulant le vœu que chacun veille à réduire au maximum ses dépenses personnelles, après les remerciements d'usage à tous, notre président donne la parole au gérant pour commenter les comptes de l'exercice écoulé.

Tous les postes du bilan de ce 22e exercice sont explicitement détaillés, actifs et passifs commentés avec précision. Le bilan atteint le montant de fr. 1 216 167.90; le bénéfice net est de fr. 3 484.45, ce qui porte notre réserve à la coquette somme de fr. 55 933.55. Trois nouveaux bienvenus sont venus grossir les rangs de nos sociétaires; « bravo » au blé qui lève, de jeunes forces doivent assurer la continuité de l'œuvre. Après avoir remercié avec chaleur les débiteurs pour leur ponctualité coutumière, les épargnants pour leur soutien et leur régularité à la cause raiffeiseniste, notre gérant adresse un ultime appel pour que chacun, dans sa sphère d'activité, travaille au bien-être de nos familles et à celui de nos deux modestes communautés villageoises.

M. Joseph Stadelmann, président du conseil de surveillance, brosse un tableau complet du travail bénévole accompli par ses collaborateurs en 1974, à savoir : contrôle des garanties, bouclement, révision de l'Union, différents pointages. En conclusion, il propose d'accepter les comptes annuels de 1974, proposition acceptée à l'unanimité.

Nos membres s'attablent et dégustent un succulent souper servi par Maître Martin et ses acolytes. Entrain, bonne ambiance, chants de chez nous et, à la fermeture, chacun de souhaiter à son proche bon retour et à l'an prochain. *A. R.*

Courtedoux

C'est samedi soir 12 avril dernier que l'assemblée annuelle de la Caisse Raiffeisen a eu lieu, marquant le 43e exercice de cette institution.

Présidée par M. Roger Salomon, président du comité de direction, elle a été suivie par 105 sociétaires.

Pas moins de 8 membres sont décédés depuis la dernière réunion. M. le président rappelle leur souvenir et l'assemblée leur accorde un pieux au revoir.

Les comptes annuels furent présentés par M. Roger Salomon, qui insista sur le développement réjouissant de notre Caisse et par M. Bernard Lièvre, caissier qui, pour la première fois, commentait les comptes.

Une augmentation substantielle du bilan, plus de 600 000 francs, soldant par fr. 5 129 666, un chiffre d'affaires de 6 978 689 francs, un bénéfice net de 11 399 francs, versé entièrement aux réserves qui atteignent 230 214 francs, telle est la situation de notre Caisse.

Les prêts hypothécaires se montent à 3 419 843 francs. L'économie est encore à l'honneur à Courtedoux. L'épargne totalise 3 723 844 francs et les obligations annoncent un dépôt de 1 010 000 francs.

M. Roland Blaser, président du conseil de surveillance, renseigna l'assemblée sur les contrôles effectués par son comité : contrôles de caisse, examens des titres et de leurs garanties. Tout fut toujours trouvé en ordre dans une classification parfaite. La revision à l'improviste de l'Union suisse de Saint-Gall confirma d'ailleurs la bonne tenue des comptes et le beau développement de la Caisse.

D'un vote unanime, l'assemblée accepta les comptes 1974 en donnant décharge aux organes responsables.

L'ordre du jour prévoyait la réélection, par suite d'expiration du mandat, de M. Roger Salomon, président du comité de direction. Par acclamation, il fut reconduit dans ses fonctions pour une nouvelle période.

Félicitation à notre distingué président.

Un intérêt brut de 6 % fut attribué aux parts sociales. Une modeste collation réunissait ensuite tous les participants dans les trois restaurants du village et la soirée se passa très agréablement. Et maintenant, en route pour le 44e exercice. Il ne peut être que fructueux en tenant compte des débuts prometteurs de l'année 1975.

Orvin

Si on analyse les raisons des absences à notre assemblée générale du 8 mars dernier, on est frappé de constater le nombre de membres qui s'excusent pour avoir « oublié ».

Malgré tout, cette assemblée se déroula dans l'atmosphère habituelle. Procès-verbal, rapports, tout fut accepté avec remerciements. Le résultat de l'exercice fut négativement influencé par les taux créanciers que nous avons dû appliquer en raison de la propagande journalière de banques plus ou moins officielles. C'est ainsi que l'épargne bénéficia de 5 ½ % dès le second semestre, les obligations de 6 ¾ à 7, puis 7 ½ %. En contrepartie les taux débiteurs ne furent augmentés que successivement, selon les échéances. Ainsi, déposants et emprunteurs profitèrent de faveurs spéciales, et notre bénéfice de 4000 francs dépasse nos prévisions. Voici encore quelques chiffres.

Bilan 4 424 000 francs, (augmentation 480 000 francs) épargne et obligations 3 986 000 francs (+ 380 000 francs), Débiteurs 4 182 000 francs, (augmentation 620 000 francs). Réserves 203 400 francs. Effectif : 142 membres (+ 4).

M. A.-A. Léchot, du conseil de surveillance, s'est démis de ses fonctions après cinq ans de collaboration fructueuse. C'est M. J. Maurer qui a été appelé à lui succéder.

Quatre membres avaient 25 ans de sociétariat et reçurent le traditionnel panier garni. Il s'agit de Mme Schwab, de MM. Alf. Aufranc, G. Aufranc, W. Sutter. (Ce dernier était hospitalisé, nos vœux de guérison). Par modestie, l'intérêt des parts sociales fut encore payé à 5 % et l'assemblée se termina par une petite collation.

Réclère

Au mois de mars dernier était convoquée l'assemblée ordinaire pour la présentation des comptes 1974. 42 membres ont répondu à la convocation. Le président, M. Pierre Saunier, ouvre l'assemblée en demandant une minute de silence à la mémoire des membres disparus. Dans son rapport il donna un compte rendu général des activités des Caisses Raiffeisen et fit un tour d'horizon sur la situation monétaire. Par des chiffres bien clairs et bien expliqués, la responsable de la Caisse, Mme Thérèse Monin, fit un rapport et présenta les comptes. Il ressort de ces derniers que les réserves ont augmenté de fr. 3 727.35; elles sont actuellement de fr. 50 443.60. Le roulement a été de fr. 2 278 058.93. Bilan fr. 932 501.90.

Le président du conseil de surveillance M. Gervais Jolissaint, s'exprima à son tour en relevant la parfaite gestion de la Caisse et fit voter les propositions approuvant les comptes annuels de 1974. Le président donna ensuite connaissance des trois démissions pour raisons d'âge et de santé de MM. Pierre Saunier, Maurice Juillerat, Gervais Jolissaint. Au comité, les membres suivants furent élus : président du comité de direction M. Louis Chapuis, vice-président M. Gérard Saunier, président du conseil de surveillance M. Roger Lachat, secrétaire M. René Lachat, sous-caissier M. Martial Quiquerez. Le président remercia ses collaborateurs démissionnaires pour les services rendus. C'est par une collation bien servie au restaurant des Grottes que se termina cette soirée.

M.

Saint-Imier

Belle assemblée que celle de la Caisse de crédit mutuel « Raiffeisen » de Saint-Imier, présidée par M. Germain Gigandet, dans la grande salle de l'Hôtel des XIII Cantons.

M. Germain Gigandet, président, suit l'activité de la Caisse avec la plus grande attention. Le rapport qu'il a présenté en témoigne. Il ne s'est d'ailleurs pas arrêté à la situation locale mais bien à celle du pays tout entier.

La Caisse de Saint-Imier est sujet de satisfaction et mérite sa confiance.

Certes les mesures prises sur le plan fédéral en ce qui concerne les restrictions et l'évolution défavorable de la situation économique, ont aussi leurs répercussions au sein du mouvement Raiffeisen.

Après l'intéressant exposé présidentiel, guidée par M. Benoit Frauenknecht, l'assemblée devait pénétrer dans le domaine des chiffres. Le guide est passé maître dans ce domaine et il eut le mérite de dépouiller les chiffres de pas mal de leur sécheresse par de judicieux commentaires, doublés d'intéressantes comparaisons avec ceux d'autres exercices. Il fut à même d'illustrer les progrès enregistrés durant l'année écoulée, tout d'abord en relevant que dix nouveaux membres ont renforcé le cercle des coopérateurs, personnellement et solidairement responsables, cela juste au moment où les mesures inflationnistes prises par les autorités et sanctionnées par le peuple imposaient à la Caisse une extrême retenue dans l'octroi des prêts et crédits. M. Frauenknecht donne ainsi la preuve de leur esprit de solidarité, de leur confiance dans les principes fondamentaux ainsi que dans l'administration de la Caisse Raiffeisen. En plus de l'appui moral que représente pour les responsables ce renforcement de dix unités de l'effectif des membres, il offre un avantage matériel appréciable et une consolidation bienvenue des fonds propres.

Le bilan en constant accroissement se situe pour l'exercice écoulé à fr. 1 417 049.18 contre fr. 1 238 043.63 en 1973.

Avouons que ce n'est pas si mal pour une Caisse locale qui n'a pas encore atteint sa dixième année. Ces constatations sont à elles seules l'affirmation de la confiance dont peut se prévaloir la « Raiffeisen » d'ici.

Que la situation est favorable et le travail du gérant impeccable, ressortent également du rapport du Conseil de surveillance dont M. Bernard Godat, président attentif s'il en est, a donné connaissance à l'assemblée. Le rapport est élogieux pour M. Frauenknecht auquel le conseil a justement associé son prédécesseur M. Arnold Haenggeli.

Au vu du rapport et des propositions les comptes ont été approuvés par l'assemblée qui procéda ensuite aux élections statutaires. Pas de changement, preuve de stabilité, M. Gaillard, assurant la relève du secrétaire devenu le gérant.

Dans ses conclusions, l'habile président devait rappeler que la mission de la Caisse est de servir l'économie locale. Géographiquement limitée cette tâche nécessite pas moins la mobilisation de capitaux que seuls les déposants sont à même de procurer. Aussi M. Gigandet devait-il saisir l'occasion pour inviter tout un chacun à confier ses économies à la modeste banque locale qui saura les faire fructifier sur place au profit de la collectivité et selon la devise « l'argent du village au village »; et de conclure : « Qui a le souci de l'épargne, s'épargne des soucis»!

Après avoir décidé et versé un intérêt de 5 % aux parts sociales les participants ont apprécié le verre de l'amitié et ont passé d'agréables moments en compagnie de M. Raoul Crelerot qui a présenté de magnifiques films qui ont mis en valeur, s'il était besoin encore, son talent et ses dons exceptionnels d'observateur. M. Crelerot, fort justement, a également recueilli sa part de félicitations et de remerciements, comme le président et tous ses collaborateurs à quelque titre que ce soit.

ni

Fribourg

Montbovon

Vendredi 4 avril, à 20 heures, notre Caisse Raiffeisen tenait sa 55e assemblée générale annuelle. Trente-sept sociétaires sur quarante-deux étaient présents. Ils furent aimablement salués par le président, M. Louis Gauthier, qui releva l'heureuse évolution de l'institution demeurant au service de la collectivité villageoise.

Après le rapport présidentiel, M. Joseph Thorimbert, gérant, présenta les comptes annuels. L'exercice 1974 se solde par un bénéfice net de 12 349 francs. Le mouvement d'affaires a été de 3 342 343 francs en 507 opérations. En caisse d'épargne les dépôts s'élèvent à 1 185 426 francs répartis sur 258 livrets. Les obligations de caisse sont de l'ordre de 107 000 francs. Bilan : 1 682 000 francs.

M. Robert Grangier, président du conseil de surveillance, fit son rapport. Il remercie le comité de direction de sa bonne gestion et le gérant de tout le travail accompli, de son dévouement et surtout de sa discrétion. Sur sa proposition, les comptes et le bilan furent approuvés.

Personne ne demandant la parole dans les divers, le président donna connaissance de la lettre de démission de M. Joseph Thorimbert, gérant, qui se retire pour raison d'âge, car il a quatre-vingts ans. Seul membre fondateur restant, il a œuvré durant 55 ans au sein des organes responsables, soit 17 ans comme secrétaire du comité de direction et 38 ans comme gérant. Une si grande somme de dévouement et de travail mérite une marque de reconnaissance. Et c'est pour ce motif que le président lève la séance et donne rendez-vous à tous les membres présents à l'hôtel de la Gare.

A 22 heures, tout le monde se retrouvait devant des tables fleuries pour une assiette gruyérienne, spécialité de la maison. Après la collation, M. Louis Gauthier salua en premier lieu M. Willy Blanc, président de fédération des Caisses Raiffeisen de Fribourg romand, et les membres des Autorités communales. Le président exprima toute sa gratitude à M. Thorimbert qui, par son labeur, a conduit notre institution à l'état florissant où elle se trouve actuellement. Il lui remit comme cadeau une montre dédicacée et des fleurs à Mme Thorimbert.

Ensuite M. W. Blanc, délégué de l'Union, félicita le gérant pour une si longue activité, et un dévouement exemplaire à la cause raiffeiseniste. Il donne connaissance de la lettre adressée par l'Union à M. Thorimbert, et accompagnée d'un écrin contenant trois pièces d'or.

On entendit ensuite M. Pierre Robadey, secrétaire communal, remplaçant le syndic, retenu par la maladie, et M. Robert Grangier, président du conseil de surveillance. Tous ces orateurs se plurent à congratuler le héros du jour. Pour terminer, M. Thorimbert fit un bref historique de la fondation de la Caisse en 1920 à ce jour. Il remercia les comités et les orateurs pour toutes les bonnes paroles et les cadeaux reçus et en formant des vœux pour l'avenir de la Caisse Raiffeisen de Montbovon.

En Gruyère, une si belle partie familière se termine par un chant. Et ce fut « Galé Gringo » entonné par M. Robadey, instituteur.

A. Brulhart

Orsonnens

Le 16 mars notre Caisse Raiffeisen a tenu sa 47e assemblée générale à l'auberge de Chavannes.

Dans son rapport, le président, M. Gilbert Chammartin, fait ressortir la situation favorable de notre institution, malgré les difficultés économiques générales et la récession qui s'annonce. Il fait un tour d'horizon des différents problèmes économiques et de la situation de l'agriculture pour laquelle les conditions météorologiques n'ont pas été favorables en 1974. Il parle des taux qui ont subi des hausses importantes, surtout les taux créanciers.

A fin 1974 notre Caisse compte 127 membres; il y a eu six nouveaux adhérents auxquels le président souhaite la plus cordiale bienvenue. Nous avons eu à déplorer le décès de trois de nos membres : Mme Catherine Perroud, M. Raymond Lambert et M. Philippe Phillot. Ce dernier a été durant 25 ans président du conseil de surveillance. Malgré son âge, il suivait attentivement la marche des affaires. Il a rendu de grands services à la Caisse. Nous garderons de lui le meilleur souvenir.

Le caissier, M. Georges Berset, dit qu'en 1974 nous avons déployé une assez grande activité. Voici quelques chiffres : Bilan : 3 394 000 francs en augmentation d'environ 400 000 francs. L'épargne se monte à 2 327 600 francs, en augmentation de 392 000 francs. Le roulement a été de 5 270 000 francs. Par suite de l'augmentation des frais généraux et de la marge assez réduite entre taux créanciers et débiteurs, le bénéfice est modeste : 7 400 francs. Les réserves s'élèvent à 122 740 francs.

M. Albert Defferrard, nouveau président du conseil de surveillance, fait son rapport duquel il ressort que cet organe a fait plusieurs contrôles de l'encaisse, des pièces comptables et des garanties. Il a pu constater la bonne tenue de la Caisse et la sage administration du comité de direction.

Après l'approbation des comptes, qui intervient sans discussion, M. le curé Stöckli nous dit qu'il est heureux de voir la Caisse Raiffeisen aller résolument de l'avant et la bonne entente qui règne au sein des organes dirigeants et entre les membres.

L'assemblée se clôt par le paiement de l'intérêt des parts sociales et les membres trinquent le verre de l'amitié, accompagné d'une collation.

G. B.

Valais

Massongex

Le rendez-vous annuel des raiffeisenistes de Massongex a eu lieu, comme à l'accoutumée, le jour de la saint Joseph, mercredi 19 mars, à la salle paroissiale.

En présentant le rapport du comité de direction, M. Aimé Gollut, président, s'attacha à démontrer les conséquences de la situation conjoncturelle actuelle en espérant que chacun refrène sa propension aux investissements et accorde son rythme de vie à ses fonds propres, en s'abstenant de vivre au-dessus de ses moyens. L'instabilité de l'économie internationale est telle qu'elle a des répercussions sensibles même sur les petits établissements bancaires; les liquidités disponibles varient d'un mois à l'autre et il est très difficile d'établir des pronostics à longue échéance. Fort heureusement, le compte d'exploitation boucle en 1974 par un bénéfice de fr. 11 524.28; c'est un excellent résultat qui témoigne de la progression saine et régulière de notre Caisse Raiffeisen locale.
Avant de terminer son exposé, M. Gollut se plut à remercier les membres des deux comités pour leur parfaite et bénévole collaboration, ainsi que M. Pierre Cettou, caissier consciencieux qui, par ses grandes compétences assure une administration harmonieuse et fructueuse, en y associant son épouse pour sa serviabilité et son amabilité.

En citant les comptes de l'exercice 1974, dont un extrait figure sur les convocations, notre gérant souligne que si ces chiffres ne sont pas comparables à ceux de nos grandes sociétés bancaires, ils relèvent néanmoins de la bonne marche de notre Caisse locale avec tous les avantages qu'elle offre à notre communauté villageoise et qui contribue pour beaucoup à son développement. De brillante manière, il démontra que l'épargne restait vitale malgré les aléas de l'argent, pour assurer à chaque être humain son indépendance personnelle.

M.Cettou enregistre l'entrée dans notre coopérative de 8 nouveaux membres, ce qui porte l'effectif à 136 sociétaires.

M. Fernand Cettou, vice-président du conseil de surveillance, prend la relève et reconnaît l'excellente gestion de la Caisse. Il prie donc l'assemblée d'en donner décharge aux organes responsables; ce qui intervient à l'unanimité.

M. Gollut remercie M. F. Cettou pour son rapport détaillé. Par lettre, M. Gilbert Zufferey, président du conseil de surveillance, demande à être démis de cette fonction à partir du 1er janvier 1975; ceci en raison de son état de santé et de ses obligations. Cependant, M. Zufferey reste membre de ce conseil qui continuera ainsi à bénéficier de son savoir. Pour le remplacer, les deux comités proposent M. Fernand Cettou. Ce choix est approuvé et ratifié par l'assemblée.

Pour sortir du royaume des chiffres, M. Michel Jourdan nous présente deux courts métrages : « Crin Blanc » et les « Iles Océanes », films qui sont appréciés à juste titre.

Après le paiement de la part sociale, M. Aimé Gollut nous rappelle que l'an prochain notre Caisse Raiffeisen fêtera son cinquantenaire. D'ores et déjà, tout sera mis en œuvre pour la réussite de ce jubilé.

Une savoureuse collation mit un point final à cette 49e assemblée générale annuelle des raiffeisenistes de Massongex. Elle leur permit ainsi de se mieux connaître dans la joie, la paix et l'amitié.

Gy B

Val d'Illiez

Sous la présidence de M. M. Bovard s'est tenue le 13 avril 1975 l'assemblée générale à laquelle ont participé 95 sociétaires. A cette occasion, l'administration a présenté un rapport favorable sur la marche de la Caisse au cours de son 45e exercice. Le total du bilan passe de 7,7 à 8,5 millions, accusant ainsi une augmentation de 800 000 francs ou de 11 % par rapport au dernier exercice.

Cet accroissement témoigne d'une vive activité des affaires. L'épargne passe de 4,7 millions à 5,4 millions d'où un bond en avant de 700 000 francs ou de 13 %. Les dépôts en obligations sont stables et s'élèvent à 1,7 million. La Caisse a versé en 1974 pour 1,2 million de francs de prêts et crédits. Les réserves atteignent le montant de fr. 350 120.30. L'ampleur des services rendus aux membres et aux clients est révélée par le roulement s'élevant à 11 millions, en augmentation de 25 % par rapport à 1973.

Dans son rapport présidentiel, M. Bovard fait un tour d'horizon de la situation économique et du marché de l'argent. Il rend hommage au caissier décédé, M. P. Caillet-Bois, durant 43 ans au service de la Caisse.

Après le commentaire du bilan, le nouveau caissier, M. J. Gonnet, souhaite que chacun pense d'abord à sa Caisse locale pour le placement de ses économies — comme cela se produit assez régulièrement lorsqu'on a besoin de prêts. Il serait alors possible de pouvoir à l'avenir répondre plus favorablement aux demandes de crédits.

MM. I. Rey et W. Rey-Bellet, respectivement au comité durant 36 et 23 ans, sont démissionnaires. Ils sont remplacés par MM. Y. Perrin et E. Es-Borrat. Un souvenir est remis aux membres sortants chaleureusement remerciés par le président pour leur longue activité au sein du comité. L'assemblée se termine par le rapport du conseil de surveillance, l'approbation des comptes et le paiement de l'intérêt de la part sociale.

Vissoie

L'assemblée générale de notre Caisse Raiffeisen qui groupe 200 sociétaires des communes du Val d'Anniviers, a eu lieu samedi 19 avril 1975 à Vissoie.

M. Denis Melly, instituteur, président du comité de direction, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux sociétaires et en rappelant le souvenir des disparus, puis il présente le rapport du comité de direction sur le dernier exercice.

Le gérant, M. Albert Florey, commente les comptes annuels. Le bilan de 4 618 050 francs est en augmentation de 460 000 francs avec un roulement de 8 971 294 francs. Le bénéfice de fr. 16 962.50, versé aux réserves, porte ces dernières à fr. 230 129.21. Cette fortune coopérative, gardée dans la vallée grâce à l'esprit d'initiative des fondateurs de la Caisse il y a plus de 60 ans, permet d'offrir des conditions intéressantes aux déposants et aux emprunteurs.

Sur proposition de M. Marc Melly, président du conseil de surveillance, les comptes sont approuvés par l'assemblée.

Le président remet ensuite une channe dédicacée à M. Albert Florey, gérant, pour ses 25 années d'activité. L'Union suisse avait également fait parvenir au jubilaire le présent traditionnel.

A l'issue de la partie administrative, rapidement liquidée, M. Chauvie, ing. agr., chargé par les communes du Val d'Anniviers d'étudier l'aménagement régional, commenta les dispositions fédérales permettant une aide aux régions de montagne par l'octroi de crédits d'investissements.

Le traditionnel verre de l'amitié clôture cette assemblée.

Vaud

Puidoux-Chexbres

L'assemblée générale annuelle de la Caisse Raiffeisen n'est pas seulement une simple opération administrative, elle est encore une rencontre sympathique, autour des tables de la Grande salle de Puidoux-Village, de citoyennes et de citoyens qui ont confié leurs problèmes financiers ou leur épargne à une institution solide, administrée par un comité de direction, un conseil de surveillance et un gérant qui travaillent avec dévouement à la bonne marche d'un établissement bancaire de la région.

Rapport du comité de direction

Dans son exposé, M. Maurice Bovy, président, a commenté la situation économique générale. La Caisse, malgré la conjoncture actuelle, a vu une forte augmentation des fonds versés sur les carnets d'épargne. L'incertitude quant à l'avenir économique, la diminution des postes de travail — dans la construction surtout — les restrictions de crédit qui touchent aussi les Caisses Raiffeisen, influencent sans conteste le marché de l'argent. Néanmoins, conclut le président, par une consommation raisonnable, la pratique poussée de l'épargne et une certaine retenue sur le plan des dépenses publiques, il sera possible d'arriver à réfréner la fièvre inflationniste de ces années écoulées.

Les transformations de l'immeuble de la gare sont terminées. Pour répondre aux exigences actuelles, des guichets de sécurité ont été aménagés, ce qui a alourdi les dépenses de transformations, mais allégé les primes payées aux assurances.

Le président exprime sa gratitude au dévoué et combien compétent gérant, M. Louis Paley. Celui-ci va quitter ses fonctions de boursier communal de Chexbres, à la fin de cette année, et pourra consacrer plus de temps à la Caisse. Une modification des heures d'ouverture du bureau est prévue.

Rapport du gérant

M. Louis Paley, gérant, apporte un commentaire détaillé des comptes de l'exercice écoulé. Le compte d'exploitation présente un bénéfice net de fr. 28 709.80, après un amortissement substantiel du mobilier de fr. 16 396.50, ce qui porte la réserve à 515 000 francs. Le bilan de fr. 11 550 577.35 est en augmentation de 1 030 000 francs par rapport à 1973. L'épargne, portée au passif du bilan par fr. 6 739 634.75, est en augmentation de près d'un million. Les obligations de caisse sont toujours appréciées et accusent une hausse de 160 000 francs. Le gérant a passé 6254 écritures durant le dernier exercice, soit 481 de plus qu'en 1973. En dépit du ralentissement général des affaires, les résultats de 1974 sont réjouissants. Mais qu'en sera-t-il ces années à venir ?

Sur proposition du conseil de surveillance (président M. Jean Chappuis) l'assemblée a donné décharge aux organes responsables, avec remerciements pour les services rendus.

Elections

Au comité de direction, MM. Maurice Bovy et Georges Sunier, respectivement président et vice-président, ont été réélus par acclamation. Il en est de même de MM. Jean Chappuis et Barbey, pour le conseil de surveillance. En plus des applaudissements de l'assemblée, un sociétaire leur a adressé un compliment en chanson !

Félicitations

Le gérant signale aux membres que la magnifique porte des nouveaux bureaux de la Caisse a été sculptée par le président, M. M. Bovy. Enfin, l'Union suisse a remis un plateau pour les 25 ans d'activité de M. Louis Paley, dont le titre de caissier a disparu pour faire place au terme de « gérant », ce qui correspond beaucoup mieux à ses compétences.

Partie récréative

Une substantielle assiette froide a été offerte, préparée avec soin par les responsables de l'auberge communale, accompagnée des fameux « Saint-Saphorin » du Président, ce qui fut fort apprécié par les membres de la Caisse Raiffeisen de Puidoux-Chexbres.

P. C.

Saint-Légier

Notre 29e assemblée générale a eu lieu le 14 avril, en la salle du Conseil communal sous la présidence de M. Pierre Rivier, président du comité de direction. Sur les 136 membres, 60 étaient présents.

Dans son rapport, après une analyse très objective de la situation économique actuelle face à laquelle il s'agit de réagir de façon intelligente et positive, le président Rivier releva que le blocage des taux hypothécaires a affecté, de façon anormale, les Caisses Raiffeisen, spécialisées dans ce genre de prêts. Elles ont également pâti des restrictions de crédits.

Malgré ces restrictions, notre Caisse a poursuivi sa marche ascendante et le président se félicita du fait que le fonds de réserve avait dépassé les cent mille francs, grâce à la féconde activité du gérant, M. Frédéric Mamin.

Ce dernier, à son tour, fournit divers renseignements quant aux comptes. Le roulement a été de 6 322 968 francs, les sommes confiées à l'épargne ont progressé de 193 000 francs, les obligations de 66 000 francs. Les crédits en compte courant ont, par contre, régressé mais le volume des prêts hypothécaires a accusé une augmentation de 192 000 francs.

Le résultat de l'exercice s'est soldé par un bénéfice de fr. 12 881.15 portant la réserve à fr. 103 072.86.

Et M. Mamin de clôturer en adressant aux débiteurs qui s'acquittent avec ponctualité de leurs amortissements ses remerciements suivis de judicieuses remarques relatives au financement de la construction ou à l'achat d'un immeuble.

Ensuite, sur proposition du président du du conseil de surveillance, M. Jean-Pierre Chavannes, comptes et rapports furent admis sans opposition.

A l'issue de l'assemblée officielle, M. Bricod, instituteur, projeta un film remarquable sur la faune africaine, faune vouée à la disparition si des mesures de protection sévères ne sont pas appliquées.

Puis, comme le veut la tradition, ce fut le verre de l'amitié, moment toujours fort apprécié.

Rt.

Les membres des comités, les gérantes et les gérants, qui veulent rester bien à la page, étudieront attentivement la

« CHRONIQUE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE » bimestrielle.

Ils liront, reliront même, le chapitre final intitulé « DANS NOS CAISSES RAIFFEISEN » où sont formulées, dans la règle, les propositions concernant les taux à appliquer.

Direction de l'Office de révision